

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN
À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
PAR ÉNERGIE DURABLE KANAWAKE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 17 juin 2015 à 19 h
Club de golf International 2000,
320, chemin du Golf
Saint-Bernard-de-Lacolle

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 JUIN 2015

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. FRÉDÉRIC BOIRE 2
 M. WERNER VAN HYFTE 7
 Mme PASCALE RICHARD 11
 Mme BRIGITTE SCHOEMANS 15
 Mme LOUISE GAGNON 21
 Mme SUZANNE LABRECQUE 27
 M. YVON ROY 29

PAUSE

M. THOMAS MACHEMIN 30
 Mme LISE TROTTIER,
 Coalition des maires MRC du Haut-Richelieu et Jardins-de-Napierville 31
 Mme LISE TROTTIER, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur 37
 Mme VÉRONIQUE BRUNET 40
 M. FRANCIS VERSTRICHT 43
 M. SERGIO PAVONE 43
 Mme CARMEN LABELLE 50
 M. JEAN-LOUIS TINANT 57
 M. STÉPHANE VERSTRICHT 60

RECTIFICATION

Mme LISE TROTTIER 61
 M. FRÉDÉRIC BOIRE 64
 M. PIERRE COUTURE 64
 Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD 65
 M. FRANÇOIS TREMBLAY 66
 M. WERNER VAN HYFTE 67
 Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD et
 Mme SYLVIANNE COUTURE 68

MOT DE LA FIN 71

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 JUIN 2015 À 13 H

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville* par Énergies Durables Kahnawà:ke inc.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet, au moyen de la webdiffusion audio.

Alors, mon nom est Denis Bergeron et je préside cette commission d'enquête et je suis secondé dans mon travail par le commissaire, monsieur John Haemmerli.

15 Alors, je vous demande donc de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques, je vous en remercie.

20 Je vous rappelle également que la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit et au respect à l'image des participants. Alors, si vous avez des questions à ce sujet, je vous réfère à notre conseiller en communications, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, qui est à l'arrière.

25 Alors, ce soir, nous allons poursuivre la présentation des mémoires par les participants et les échanges avec la commission. Le temps imparti est d'environ 10 minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission.

30 En fin de séance, il sera toujours possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui le désirent doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière. Je vous rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou des données, et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

35 Je tiens à rappeler aux personnes qui ont fait connaître, avant le 2 juin dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

J'aimerais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein et respectueux. Je vous demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

40 Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience et respecter ces règles
constitue toujours la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites. Je vous rappelle aussi que
les séances sont enregistrées.

45 Alors, si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue
verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle et ces personnes
seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 5 minutes pour nous
faire une présentation.

50

M. FRÉDÉRIC BOIRE

LE PRÉSIDENT :

55 Alors, j'invite maintenant notre prochaine personne à nous présenter son mémoire,
monsieur Frédéric Boire, s'il vous plaît. Bonsoir. La parole est à vous.

M. FRÉDÉRIC BOIRE :

60 O.K. Juste avant de commencer, j'ai fait une petite erreur dans mon mémoire quand je
parlais du nombre d'éoliennes à Saint-Rémi. J'ai marqué 24, il y en a 44. Ça fait que les deux
chiffres vont être différents de la lecture puis qu'est-ce qui est écrit.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

65 **Début de la phrase à la page 1 : « Mon frère Jean-François et moi sommes agriculteurs... »**
Fin de la phrase à la page 1 : « [...] Amélioration de mon plan de séchage... »

70 Ça, je ne l'ai pas mentionné, mais pour faire ça, ça me prend de 600 volts 3 phases que je
n'ai pas maintenant.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

75 **Début de la phrase à la page 1 : « Je pourrais faire des investissements... »**
Fin du mémoire.

80 Merci. Si vous me permettez, j'aimerais ajouter quelques éléments qui ont été mentionnés pendant la première partie des audiences. Suite aux plaintes, il y a eu une question aux plaintes, puis madame Maude Durand pour l'Environnement a répondu :

85 « *En fait, les plaintes qu'on voit le plus fréquemment, qu'on est au courant, par exemple par les registres des plaintes ou encore par les plaintes qui sont déposées au Centre de contrôle environnemental, c'est davantage pendant la construction des parcs éoliens. Le gros de nos plaintes, là, c'est vraiment pendant la construction, surtout lié à la circulation, à des dommages faits à des terrains, à la poussière. En exploitation, on en a aussi quelques-unes pour les parcs éoliens. Et il y a certains parcs, je pense qu'on connaît un peu plus le parc éolien de l'Érable, parc éolien des Moulins que oui, en effet, il y a eu des plaintes pour ces projets-là.* »

90 Elle, elle ne parle pas qu'il y a des plaintes à Saint-Rémi. C'est plus loin. C'est peut-être ces projets-là qui ont mal été construits aussi.

J'avais une information aussi suite à la dépréciation de la valeur des propriétés. C'est trois petits paragraphes pas longs. Monsieur le président a dit :

95 « *S'il vous plaît, pour le ministre du Développement durable, est-ce que vous avez les résultats qui touchent la valeur des propriétés?*

Alors, madame Marie-Ève Fortin a répondu :

100 « *À la valeur des propriétés en tant que telles, non. On a eu un élément de réponse que je peux fournir à ce niveau-là. C'est qu'on a déjà eu une plainte liée à ça par rapport au parc éolien de Saint-Rémi en Montérégie, puis il y a eu des vérifications qui ont été faites par le promoteur et ça s'était avéré être non fondé.* »

105 Donc, pas de perte de valeur. Puis, pour les surplus d'électricité, aussi, c'est monsieur Arthur Billette qui a cité :

110 « *En fait, juste pour ajouter un point. En termes de comparaison, les évaluations qui sont faites au niveau des surplus, c'est qu'il suffirait qu'il y ait une grande industrie qui s'installe, par exemple une aluminerie au Québec, pour que le surplus, grosso modo, disparaisse. Dans ce contexte-là, il faut comprendre que la marge de manoeuvre n'est pas si importante que ça.* »

Merci.

115

LE PRÉSIDENT :

120 Alors, merci de votre présentation, Monsieur Boire. Alors, je rappellerai encore la notion de respect. Si les gens veulent discuter, je les inviterais à aller le faire à l'arrière, autrement on écoute puis on essaie de comprendre ce que les gens nous disent. Jusqu'à maintenant on a été respectueux, alors, je souhaite que ça continue.

Monsieur Haemmerli, question?

125 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Bon, vous faites du maïs?

130 **M. FRÉDÉRIC BOIRE :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

135 Par rapport à une préoccupation qui a été exprimée au sujet de la sauvagine, des oies et des bernaches, est-ce que vous, vous utilisez des systèmes d'effarouchement? Est-ce que les chasseurs viennent chez vous?

140 **M. FRÉDÉRIC BOIRE :**

Il y a des chasseurs qui viennent chez nous, effectivement.

LE COMMISSAIRE :

145 À quel moment de l'année?

M. FRÉDÉRIC BOIRE :

150 Quand c'est la période de la chasse à l'automne, pour les oies, les outardes puis les chevreuils aussi. Ça, c'est plus tard.

155 **LE COMMISSAIRE :**

Puis rappelez-moi donc, outardes, oies blanches et bernaches, la période de chasse par rapport à vos récoltes elle se situe?

160 **M. FRÉDÉRIC BOIRE :**

Ça, c'est après les récoltes.

165 **LE COMMISSAIRE :**

Après. Vous, vous récoltez de...? À peu près?

170 **M. FRÉDÉRIC BOIRE :**

Bien, ça dépend des saisons. Il y a des saisons que c'est plus tard. Ça dépend de la température pendant l'été et du printemps. Mais pour le soya, on commence à la fin septembre, début octobre. Et généralement, le maïs, aux alentours du 15 octobre.

175 **LE COMMISSAIRE :**

Bien. Puis pensez-vous que les chasseurs vont pouvoir encore aller chez vous? Vous êtes-vous renseigné sur les restrictions qu'il pourrait y avoir?

180 **M. FRÉDÉRIC BOIRE :**

Bien, moi, je pense que... pour moi, personne ne m'a mentionné qu'il y aurait des restrictions pour les chasseurs. C'est à ma discrétion de leur accorder le droit. Puis pour moi, il n'y aura pas de problème. À moins qu'il y ait des troubles qu'il ne puisse pas venir, mais je ne vois pas pourquoi que des éoliennes empêcheraient des chasseurs d'aller chez nous, là.

185 **LE COMMISSAIRE :**

190 O.K. Une dernière : comment voyez-vous ça, je pense, au programme de suivi entre autres, le fait que des gens pourraient avoir besoin d'arpenter vos récoltes autour des éoliennes pour vérifier s'il y a des carcasses d'oiseaux ou quelque chose?

M. FRÉDÉRIC BOIRE :

195

Ah, aucun problème.

LE COMMISSAIRE :

200

Est-ce que vous avez regardé ça, est-ce que vous avez discuté de ces exigences-là avec le promoteur?

M. FRÉDÉRIC BOIRE :

205

Vaguement. Sauf que d'un autre côté, je sais que c'est des choses qui doivent être faites et je n'ai aucun problème avec ça. Les accès aux éoliennes, c'est juste à côté des chemins de ferme, puis les personnes qui vont aller voir, qu'ils fassent le tour dans le maïs, ça ne change rien à ma vie, il n'y a pas de problème, là. De toute façon, il y a déjà des agronomes qui viennent faire le tour de mes champs de temps en temps; des personnes qui viennent du ministère pour surveiller les oiseaux morts, il n'y a pas plus de problèmes.

210

LE COMMISSAIRE :

C'est beau, merci.

215

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Boire, j'aurais une question pour vous. Un des éléments que vous avez mentionnés, vous avez parlé surtout, les nuisances lors de l'étape de la construction. Éventuellement, si le projet se réalisait, est-ce que vous y voyez un conflit en termes de circulation sur vos terres quant aux travaux agricoles que vous auriez à réaliser puis la réalisation du projet?

220

M. FRÉDÉRIC BOIRE :

225

Non, pas beaucoup. C'est sûr qu'il peut y avoir peut-être une petite contrainte. Si je veux partir de mon garage puis je veux aller vers Saint-Bernard, puis si jamais il y a un 10-roues qui vient monter dans le champ, il faut qu'il revienne puis donc, peut-être, je vais être obligé d'attendre cinq minutes, le temps qu'il place la terre ou bien le gravier avec la pelle, que je puisse passer.

230

Tu sais, Stéphane Poirier, celui qui est développeur, on a une très bonne entente, puis on a juste à le téléphoner, il est rejoignable en tout temps puis il n'y a aucun problème.

235 Puis si jamais, il y avait d'autres problèmes, bien, je ne sais pas pourquoi qu'on ne pourrait pas passer. Il y a toujours moyen de contourner par un champ. Sinon, les chemins d'accès de la ferme à monsieur Lefebvre, ça fait le tour par la rue. Moi, j'ai des terres à Saint-Bernard, je peux revenir par l'autre côté. Tu sais, il y a moyen de s'arranger, il n'y aura pas de problème avec ça.

240 Puis pour ce qui est de la circulation sur les routes, c'est sûr que ça va faire un flot de camions beaucoup plus grand, mais un tracteur, ça rencontre quand même un camion dans les routes. Puis en général, les cultivateurs, surtout dans la Grande ligne du Rang-Double, leurs terres sont où est-ce qu'il y a les bâtiments de ferme, à part un ou deux qui ont une terre qu'il faut qu'ils viennent faire, mais quand même, passer entre deux camions, puis pour faut faire un kilomètre pour avoir accès à sa terre, je ne pense pas qu'il y a un gros problème.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre réponse. Je vous remercie de votre présentation, Monsieur Boire.

250

M. WERNER VAN HYFTE

255 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant monsieur Werner Van Hyfte, s'il vous plaît, à venir faire sa présentation.

260 **M. WERNER VAN HYFTE :**

Bonjour, Messieurs.

265 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

M. WERNER VAN HYFTE :

270 Je suis producteur agricole oeuvrant dans la grande culture. Mes parents ont immigré en 79 après avoir cultivé 10 ans en Belgique sur une ferme en location. Leur amour pour l'agriculture et leur rêve de devenir propriétaires les ont amenés au Québec. Le défi fut énorme. Ils ont

travaillé comme des forcenés, entre autres pour enlever toutes les roches des champs et les tas de roches, les lignes de branches, drainer, niveler, rendre leur champ sans obstacle et profitable.

275 **(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 1 : « Je suis une relève non apparentée... »

Fin de la phrase à la page 4 : « ... demain, eux aussi puissent manger à leur faim. »

280 Merci.

LE PRÉSIDENT :

285 Merci de votre présentation, Monsieur Van Hyfte. Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez des questions?

LE COMMISSAIRE :

290 Monsieur Van Hyfte, votre vie privée ne me regarde pas, mais je serais quand même curieux de savoir de quel parc que vous parlez, qui vous a indisposé?

M. WERNER VAN HYFTE :

295 L'été passé, nous sommes partis ma petite famille avec mes enfants, ma femme et mes enfants, nous sommes partis en Belgique, dans la région de Pont-à-Celles et Obaix, au sud de Bruxelles, où est-ce qu'il y a un parc éolien de huit éoliennes, qui ont à peu près la même puissance que le parc projeté à Saint-Cyprien. Le parc était à peu près, je vous dirais, à 760-780 mètres de la résidence où on était, puis je peux vous assurer qu'on entendait la nuit, surtout la nuit, le vrombissement du parc.

300

LE COMMISSAIRE :

305 D'accord, merci. Pouvez-vous nous éclairer sur la simulation que vous avez mentionnée, qui regardait du mauvais côté, la simulation visuelle?

M. WERNER VAN HYFTE :

310 Oui. Ça, c'est dans l'étude d'impact, volume 1. Je pense que ça a été parlé durant la période de questions, si je me souviens bien. C'est qu'il y a une photo qui a été prise à Lacolle où est-ce qu'ils font une simulation de paysages avec éoliens. La photo a été prise dans un quartier

du côté, vers l'est dans le village de Lacolle, alors que le projet éolien est du côté ouest du village de Lacolle.

LE COMMISSAIRE :

315

D'accord. Une dernière. En première partie, puis là, il y a peut-être eu un manque de communication de ma part, vous avez parlé que vous alliez déposer avec votre mémoire l'étude sur le sillage?

320

M. WERNER VAN HYFTE :

Oui, elle a été déposée, Monsieur.

LE COMMISSAIRE :

325

Ah! Alors, c'est moi qui me suis mal renseigné. Merci.

M. WERNER VAN HYFTE :

330

Il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

335

Alors, Monsieur Van Hyfte, une question pour vous.

M. WERNER VAN HYFTE :

Oui?

340

LE PRÉSIDENT :

345

Alors, c'est une question un peu, comment dire, de bétotien au niveau agricole. Vous mentionnez que la battance créée par l'eau qui ruisselle le long des pales est éjectée au sol, la glace projetée sur les cultures établies en hiver, la perte des droits de construction reliés aux distances séparatrices à respecter face aux éoliennes. Vous parlez aussi de... j'essaie de trouver l'élément exact. C'est ça, vous parlez de la glace projetée sur les cultures établies en hiver. Quel type de culture en hiver?

350 **M. WERNER VAN HYFTE :**

Bien ça, mon voisin, il cultive le gazon, la tourbe. Il y a une éolienne à 80 mètres, même un peu plus proche. C'est à 80 mètres de chez moi et peut-être à peu près à 70 mètres de sa culture. Lui, la culture est établie durant l'hiver, est très sensible aux éjections. La glace va faire, si vous voulez, si je peux dire l'expression, va faire des poques, si vous voulez, dans sa culture, puis créer des sections de culture qui seront perdues.

355 **LE PRÉSIDENT :**

360 Qui ne seraient pas exploitables.

M. WERNER VAN HYFTE :

365 Perdues. Exact, exact.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

370 **M. WERNER VAN HYFTE :**

Oui, parce que c'est roulé. Le gazon est roulé en tourbe, puis dès qu'il y a une défaillance c'est perdu.

375 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. WERNER VAN HYFTE :

380 C'est aussi vrai pour s'il y a une culture de blé d'hiver ou une luzernière ou quelque chose comme ça, la projection de glace peut amener...

LE PRÉSIDENT :

385 Puis est-ce que c'est de la culture qui est commune l'hiver dans la région?

M. WERNER VAN HYFTE :

390

Bien, c'est sûr que mon voisin qui fait de la pelouse – moi, ça fait 16 ans que je suis à Saint-Cyprien, j'ai toujours vu de la pelouse, de la culture de pelouse autour de ma terre, si vous voulez, chez mon voisin. Mais oui, les cultures de luzernière, tous les producteurs d'animaux, les producteurs de vaches ont des luzernières. Puis le blé d'hiver, ceux qui font du blé, là, c'est des blés qui sont cultivés dans notre région. C'est des cultures cultivées.

395

LE PRÉSIDENT :

Merci de vos réponses.

400

M. WERNER VAN HYFTE :

Merci.

405

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre présentation, Monsieur Van Hyfte.

410

Mme PASCALE RICHARD

LE PRÉSIDENT :

415

Alors, j'invite maintenant, madame Pascale Richard, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire. Bonsoir, Madame.

Mme PASCALE RICHARD :

420

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

425

Alors, la parole est à vous.

Mme PASCALE RICHARD :

430 Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

Je suis une jeune femme qui est devenue agricultrice par la force des choses. Fille d'un militaire, qui été élevée dans l'idée que qui prend mari prend patrie. Mon mari suivait sa formation agricole quand je l'ai rencontré et j'étais épatée par la passion qu'il avait pour ce domaine. Car il ne faut pas se le cacher, c'est une vocation d'être agriculteur, puisque c'est beaucoup de travail. Nous avons acheté la terre à Saint-Cyprien en 1999.

440 Ayant une formation d'éducatrice en service de garde, j'ai travaillé durant les six premières années de notre établissement. Après, quand nous avons eu notre troisième enfant, j'ai décidé de quitter mon travail et de m'occuper de nos enfants au lieu de ceux des autres. Nous avons finalement eu un quatrième enfant. Les enfants ont grandi et petit à petit, j'ai commencé à travailler avec mon mari dans les champs et sur la ferme. Nous faisons aussi des remplacements de traites pour des producteurs laitiers qui prennent des congés et je peux vous dire aujourd'hui, je suis passionnée par ce milieu.

445 C'est sûr qu'il y a des jours où je trouve qu'on a beaucoup de travail, mais ce n'est jamais pareil, ça change avec les saisons.

450 Bref, je trouve que c'est une opportunité que j'ai de pouvoir travailler avec la nature et d'élever nos enfants dans un milieu agricole. Nous travaillons fort pour leur transmettre des valeurs où le respect de la terre et du milieu agricole est fondamental.

455 Je suis personnellement attristée de voir la discorde qu'amène un tel projet. Je croyais que le projet éolien de Saint-Cyprien avait été rejeté par le gouvernement avec celui de Saint-Valentin, car les deux ont été présentés au BAPE de Saint-Valentin en 2011. Je réalise maintenant qu'en étant dans la MRC voisine, le promoteur EDK est revenu à la charge de façon sournoise et sans consentement de la population ou de la municipalité.

460 Du jour au lendemain, les études qui ont été faites pour le BAPE de Saint-Valentin démontrant la non-acceptabilité, le saccage d'une des meilleures terres du Québec, la perturbation au niveau faunique, le bouleversement du paysage, les effets stroboscopiques et sonores et j'en passe deviennent caduques et sans importance.

465 Ce promoteur d'éoliennes prend la municipalité et celles des alentours en otage en imposant des mégastructures qui vont changer notre milieu et nos qualités de vie. Je ne

comprends pas qu'un projet éolien doit respecter une distance de 2 000 mètres de tout centre urbain, mais seulement 750 mètres des résidences rurales.

470 Nous sommes des citoyens comme ceux du village et non des citoyens moins importants qui méritent moins de protection. Cette injustice se répète par rapport aux milieux protégés, comme par exemple, un centre récréatif, une école, un bâtiment sur une base de plein air, un temple religieux, un théâtre d'été, une halte routière jouissant de 2 000 mètres de protection.

475 Imaginez comment on se sent en sachant que ces lieux qui sont souvent saisonniers sont mieux protégés que nos résidences où nous vivons toute l'année. Les études parlent de troubles de sommeil amenés par le son que projette un parc éolien. J'ai parlé avec des personnes qui restent proches d'un parc éolien, environ 760 mètres, et ils m'ont confirmé que la nuit, ils doivent fermer les fenêtres, car le bruit les réveille.

480 Durant le temps de construction, la circulation des camions lourds va rendre le chemin dangereux pour les déplacements en tracteur, en vélo et même à pied. Et avec quatre enfants, c'est inquiétant.

485 Nous subirons également des désagréments de la poussière durant ces temps. L'hiver, nous nous promenons avec les enfants et le chien sur le chemin de ferme qui est proche de l'éolienne 8, environ 320 mètres, et je suis inquiète de savoir qu'on pourrait recevoir des morceaux de glace éjectés par les pales.

490 Le 31 mars lors de la soirée d'information du BAPE, le promoteur nous a signalé que les pales étaient munies de dégivreurs, mais pouvaient quand même projeter de la glace. Devrions-nous arrêter d'aller faire du ski de fond ou de la raquette dans nos champs? J'ai de la misère à comprendre comment notre gouvernement peut accepter un projet qui est non viable pour la société québécoise et ensuite augmenter le tarif électrique pour compenser cette perte et subventionner cet éléphant blanc.

495 Il y a des inconvénients sur le fait de rester en milieu rural. Nous sommes plus loin des services hospitaliers, des centres commerciaux et avec les enfants, nous devons souvent faire la navette pour les activités ou pour l'école. L'hiver, les rangs sont parfois plus dangereux avec les lames de neige et la poudrière rend parfois la visibilité difficile.

500 Certaines de mes amies m'ont révélé qu'ils ne seraient pas capables de vivre à la campagne ou à la ferme, car les voisins sont plus éloignés. Il y a beaucoup de travaux, peu de congés et nous sommes à la merci de la nature.

505 Il est certain que le milieu rural n'offre pas la vie mouvementée des soirées en ville avec les éclairages et l'ambiance des activités nocturnes, mais nous l'avons choisi. Et d'un autre côté, il y a un avantage que je chéris particulièrement et c'est le côté paisible de notre milieu.

510 J'aime le fait de m'asseoir à l'extérieur durant les belles soirées d'été et de regarder le soleil se coucher et d'admirer le calme qui m'entoure. Ma maison est aussi mon chalet. J'aime dormir la fenêtre ouverte et me laisser bercer par la quiétude de la nuit. J'ai l'impression de me faire voler ce privilège par un projet qui n'a pas demandé l'avis de personne. Je vis à environ 880 mètres de l'éolienne 8 et je me demande si je pourrai encore dormir les fenêtres ouvertes, car selon la carte du promoteur, je devrais subir des bruits de 35,2 décibels.

515 Je vis du côté est du projet et je sais que le vent transporte le bruit. En plus, le matin, le déplacement du son est plus efficace à cause des paramètres de l'air ambiant. Quels seront les effets sur notre santé et celle de nos enfants? Il y a des effets sur les animaux, je ne vois pas pourquoi il n'y en aurait pas sur nous.

520 Le promoteur a très mal informé les gens de son projet éolien. Il n'y a eu qu'une rencontre organisée en juin 2014 sur un terrain privé d'un signataire. Nous, les propriétaires non-signataires, n'avons jamais été mis au courant des pertes de droit de construire que nous subissons face à la réciprocité de la réglementation. J'ai l'impression que les citoyens sont peu considérés dans l'étude d'impact, car pour le promoteur, le projet ne dérange personne et est favorablement accueilli dans la région.

530 J'ai été estomaqué d'apprendre, le 31 mars, lors de la soirée d'information avec le BAPE, qu'un comité de plaintes sera mis sur pied et régi par le conseil consultatif de EDK. Ce comité est formé de proéoliens et des signataires receveurs de ces machines. Il est clair qu'il manque d'impartialité dans ce conseil. À vrai dire, j'ai peu de confiance dans un tel scénario.

535 Je suis une productrice agricole qui a à coeur la subsistance de l'agriculture dans notre milieu. Je sais que notre région bénéficie de terres de très bonne qualité et je pense que nous devons les protéger. Les opposants n'attaquent pas le promoteur ou les producteurs signataires, mais ils se défendent d'un projet imposé qui leur est soumis sans acceptabilité. Nous travaillons contre une machine qui a toutes les ressources nécessaires, autant au niveau personnel que financier.

540 Pour ce qui est des opposants, c'est après leur travail et durant les fins de semaine qu'ils doivent fouiller la lourde documentation pour comprendre et savoir ce qui se passe avec ce projet. C'est littéralement David contre Goliath.

545 Je suis terriblement attristée de voir l'ambiance malsaine qui s'est installée dans notre communauté depuis la nouvelle qu'EDK revenait à la charge avec ce projet éolien.

550 Les personnes sont fatiguées de cet acharnement qui dure déjà depuis 5 ans. S'il vous plaît, pouvons-nous être pris en considération dans ce projet qui n'a aucun sens au niveau économique, social et agricole?

On nous a souvent répété que l'acceptabilité sociale est très importante dans un tel dossier. Je vous demande donc, Messieurs, de prendre en considération les préjudices que va amener un tel projet.

555 Je confirme également mon opposition au projet éolien de Saint-Cyprien qui, à mon avis, va beaucoup nuire à l'agriculture, aux citoyens et n'apportera rien de positif à notre nation.

Merci.

560 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, Madame Richard. Monsieur Haemmerli, questions? Ça va aller? Alors, le propos est clair. Je vous remercie, Madame.

565

Mme BRIGITTE SCHOEMANS

570 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant, madame Brigitte Schoemans, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

575

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

580

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

585 Merci. Donc, je m'appelle Brigitte Schoemans, citoyenne de Saint-Cyprien-de-Napierville depuis 1996. Je vis au bout du Rang Double, presque au carrefour de la Grande ligne du Rang Double, là où passent de très nombreux cyclistes les weekends.

590 Je m'interroge beaucoup sur l'insistance des promoteurs éoliens qui veulent à tout prix installer leurs centrales d'éoliennes industrielles ici, en Montérégie, près de nos maisons et sur des terres agricoles d'une infinie valeur. Cela finit par devenir de l'acharnement, du harcèlement et de l'agression.

595 À quoi ont servi les efforts déployés à Saint-Valentin en termes humains et financiers? Les conclusions du BAPE avaient pourtant été très claires : avantages inférieurs aux désavantages; non-acceptabilité sociale, vive opposition citoyenne appuyée par une coalition de maires; non-viabilité du projet; absence de consultation citoyenne; manque d'information et de transparence; tensions et divisions sociales; saccage du patrimoine agricole; distances séparatrices discriminatoires; risques d'atteinte à la qualité de vie et à la santé des voisins, incidence sur la
600 valeur des propriétés; destruction des paysages; entrave au développement des municipalités; grave danger pour la faune ailée et plusieurs variétés d'espèces à statut précaire, dont le faucon pèlerin et certaines chauves-souris.

605 Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Arcand, avait déclaré que le projet n'avait pas d'acceptabilité sociale et qu'il ne respectait pas entièrement la démarche de développement durable.

610 Madame Nathalie Normandeau avait, pour sa part, ajouté qu'un tel développement n'est possible qu'avec l'appui du milieu d'accueil.

615 Quatre ans plus tard et à un jet de pierre de Saint-Valentin, je me questionne: qu'y a-t-il de différent dans le projet Saint-Cyprien? Pourquoi encore un BAPE et que veut donc le gouvernement? A-t-il déjà oublié ses conclusions et recommandations? Que désire-t-il exactement pour ses citoyens? Que nous cache-t-on?

620 Il est vrai qu'à Saint-Cyprien, il s'agit d'un projet autochtone et qu'un projet autochtone n'a pas à se soumettre aux mêmes règles que les autres. Un projet autochtone peut être imposé à toute une population parce qu'il se base sur des principes discriminatoires et, en définitive, racistes. C'est ce que nous avons appris lors de la première partie des audiences du BAPE.

625 Dans le but d'avantager une communauté autochtone, le gouvernement a produit un décret qui bafoue toutes les lois, toutes les conventions, toutes les chartes qui reconnaissent que les individus sont égaux entre eux et qui interdisent toute forme de discrimination. Le gouvernement a adopté un décret raciste et les individus de notre communauté en sommes les victimes.

630 On nous a aussi expliqué que les autochtones sont régis par des lois non pas provinciales, mais bien fédérales. Alors, peut-on alors m'expliquer comment le gouvernement du Québec a pu se permettre, dans un tel décret, d'établir le cadre réglementaire d'un appel d'offres dont les soumissionnaires et les paramètres seraient nécessairement hors de son champ de compétences et assujettis à la juridiction fédérale? Est-ce que cette contradiction passerait la rampe de la constitutionnalité?

635 C'est honteux et totalement irresponsable de la part d'un gouvernement d'agir de manière à opposer une communauté à une autre, simplement pour se donner bonne conscience.

640 Ce gouvernement s'est-il demandé ce que nous vivons ici, tout près du projet, depuis plus de 5 ans maintenant? De quoi sont faites nos nuits d'insomnie, de quels dangers nous sommes menacés, de quelles formes se drapent nos peurs, de quelles souffrances est meublé notre quotidien, de quelles émotions sont chargées nos larmes?

Je vous offre une visite guidée de l'enfer que sont devenues nos vies depuis que ce projet éolien les hante.

645 Le charme d'avant. Quand j'ai acheté ma maison, il y a presque 20 ans, c'était un coup de foudre pour sa joliesse et la tranquillité de l'environnement qui l'emmitouflait comme un lange. Tout était si calme, si paisible, un havre de paix. Seul le chant des oiseaux et de quelques insectes saisonniers se faisait entendre. Une fois de temps en temps, pas souvent, le passage d'un tracteur, puis le retour au calme plat.

650 Que dire du paysage? Plat lui aussi, comme une galette, avec de belles terres cultivées. Des terres riches, regorgeant de rendements élevés, pleines de promesses. Puis jalonnant le Rang Double, des maisons dispersées, loin des voisins, avec des gazons verts et des fleurs. Quelques granges, quelques silos. De loin en loin, quelques arbres, pas assez nombreux à mon goût, plantés près des maisons, beaux, majestueux. Des voisins assez près pour quelques échanges de services, et assez loin pour conserver son intimité.

660 Et ma petite maison, que j'ai découverte comme un bijou dans son écrin. Une petite maison patrimoniale vieille de plus de 100 ans, déménagée de Saint-Blaise sur pilotis en 1941, fièrement tirée par des chevaux, et assise sur une fondation de pierres creusée à la main par un homme au

coeur bâtisseur. Une petite maison entourée de champs qui devaient me procurer l'assurance qu'aucun voisin ou industrie ne pouvaient m'envahir et s'établir trop près de mon petit paradis, la CPTAQ veillant jalousement à préserver le patrimoine agricole de ma région.

665 J'ai fait confiance aux institutions gouvernementales pour arrêter mon choix le plus judicieusement possible. J'ai eu tort. La CPTAQ faillit régulièrement à son mandat, en accordant aux industriels éoliens toutes les demandes d'exclusion qu'ils lui présentent.

670 La disgrâce, maintenant, depuis 2010. Il m'est insupportable d'imaginer que de monstrueuses éoliennes pourraient accaparer mon paysage. Celle portant le numéro 8 serait la plus proche à 1 152 mètres. Et de ma propriété, je les verrais toutes. Adieu paysage paisible et typiquement agricole.

675 Lorsque j'ai consulté les simulations visuelles utilisées par le promoteur, j'ai eu un très grand choc. Que dire de la simulation visuelle numéro 8, à quelques mètres de chez moi, qui prétend que seulement deux éoliennes seraient visibles de ce point de vue? Je trouve plutôt infantile le fait de cacher une structure de plus de 450 pieds de haut derrière un poteau de téléphone et puis je trouve que c'est sous-estimer la sensibilité des riverains. En plus, c'est très mal habile.

680 Et le bruit? Surtout, qu'on ne vienne pas me faire croire que les nuisances sonores seraient minimales elles aussi. Le soir, j'entends les roues du train passer sur les rails du chemin de fer qui se trouve à 2 kilomètres de chez moi, en aval des vents dominants. Les éoliennes seraient en amont de chez moi, toujours dans la trajectoire des vents dominants.

685 D'ailleurs, je me demande bien comment l'étude du climat sonore a pu être jugée recevable puisque des conditions anormales ont été enregistrées : cris délibérés dans le microphone du sonomètre; passage de tondeuses; utilisation de scies circulaires; disparition du fichier de données de la station météo au point 3; conditions climatiques non satisfaites lors de certains relevés. Ces mesures ont été prises, en outre, en automne 2011 et en juin et juillet 2012, des périodes très occupées en territoire agricole : ce sont les récoltes et ce sont aussi la période des foin, ce n'est pas très caractéristique de la quiétude coutumière des environs.

690 Le promoteur a également occulté et évité les questions relatives au problème du transport et de la sécurité lors de la phase de construction en disant qu'un plan de transport sera établi. À la vérité, il ne semble pas savoir par où passeront les camions et pour cause : la Grande ligne du Rang-Double est fragile, étroite, en partie sans accotements, reposant sur une base molle et instable, bref dangereuse et surtout incapable d'absorber une grande quantité de véhicules.

700 Ce n'est qu'à mots couverts qu'il laisse entrevoir que les camions entreraient par la Grande
ligne du Rang-Double et ressortiraient peut-être ensuite par le Rang Double.

705 Notre tranquillité complètement détruite par le bruit, la poussière, le va-et-vient incessant de
tous ces camions et des employés de chantier, la circulation et les détours obligatoires qui nous
occasionneraient des désagréments, des pertes de temps, des surcharges financières à nous qui
n'avons rien fait et demandé à personne. Nous ne serions plus chez nous, nous n'aurions plus
d'espace pour respirer dans le calme. Notre intimité du bout du rang soumise tous les jours aux
regards curieux et indiscrets d'une foule étrangère, notre liberté d'aller et de venir à notre guise
compromise, c'est insupportable.

710 Notre fond de rang n'est pas fait pour recevoir toute cette circulation et la Grande ligne du
Rang-Double est un cul-de-sac; c'est impensable et dangereux pour les utilisateurs, mais aussi
pour les résidents. Comment, dans de telles circonstances, assurer la sécurité civile et garantir le
libre accès aux véhicules d'urgence? Il est impossible d'établir un plan de transport qui respecte
715 les contraintes physiques du milieu et la sécurité de tous.

Nous voilà donc confrontés à de potentiels troubles de voisinage qui finiraient tout
probablement en recours collectif, comme cela se vit présentement dans la région de l'Érable.
Notre petite maison, nous l'avons bichonnée et respectée parce qu'elle avait quelque chose de
720 différent; elle avait abrité plusieurs générations d'agriculteurs et d'agricultrices, elle avait vu la
naissance de plusieurs enfants, elle avait abrité en son sein plusieurs marmailles.

Cette maison, elle parlait et elle avait une âme. Avec cette menace qui rôde depuis 5 ans,
elle a perdu son charme et son âme. C'est la chose la plus terrible qu'on pouvait lui faire : oublier
725 tout ce qu'elle comporte de patrimoine et de passé.

Cette maison dans laquelle nous avons investi temps et argent est ainsi devenue notre
prison. Ou plutôt, c'est ce projet qui nous tient captifs et prisonniers. Pourtant, nous n'avons rien
fait, nous n'avons rien fait de répréhensible, nous n'avons pas tué, nous n'avons pas volé, ni
730 conduit en état d'ébriété, ni vandalisé le bien d'autrui.

Ce qui m'amène à vous parler de l'intimidation dont nous sommes victimes depuis octobre
2010 parce que nous avons osé dire non et dénoncer ce projet infâme.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Schoemans, on arrive au terme de votre délai de présentation. Je vous
demanderais de conclure, s'il vous plaît.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

740

Le jour où j'ai écrit ces lignes, j'ai vu une tortue peinte traverser le Rang Double et je me suis arrêtée pour la mettre dans le fossé pour qu'elle ne se fasse pas écraser. C'était la première fois en 19 ans que j'en vois une. J'ai été très émue et troublée parce que je me suis dit que peut-être, je n'en reverrai jamais.

745

Messieurs les commissaires, aidez-nous. Allez dire au gouvernement de nous rendre nos vies, qu'on nous permette encore de rêver, de rire, de vivre. Simplement qu'on nous rende nos droits et notre dignité. Que ce gouvernement dise et montre à ses citoyens qu'ils peuvent reprendre confiance en leurs institutions et que l'absence d'acceptabilité sociale de KSE ne s'inscrit pas dans une démarche de développement durable.

750

Le 5 juin 2015, monsieur Philippe Couillard déclarait en chambre que son gouvernement respecterait les Chartes des droits et libertés. J'aimerais lui rappeler que la Charte des droits et libertés de la personne garantit à l'article 1 que : « Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. »

755

Je compte donc...

LE PRÉSIDENT :

760

Alors, on vous remercie, Madame. Je vous remercie pour votre présentation.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

765

Est-ce que je peux finir ma phrase, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

Nous sommes déjà à 14 minutes de votre présentation, Madame.

770

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

Je vous remercie.

775

LE PRÉSIDENT :

780 Alors, je vous remercie beaucoup pour votre témoignage devant la commission. Monsieur Haemmerli, questions? Non. Alors, votre témoignage est clair, Madame, merci.

785 **Mme LOUISE GAGNON**

LE PRÉSIDENT :

790 Alors, j'invite maintenant, madame Louise Gagnon, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Gagnon. La parole est à vous.

Mme LOUISE GAGNON :

795 Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Alors, afin de respecter la période de temps allouée pour cette présentation, j'ai sélectionné deux des quatre thèmes de mon mémoire, soit le patrimoine culturel de Saint-Bernard-de-Lacolle et l'histoire du nid de faucon pèlerin à Lacolle.

800 J'ai choisi d'éliminer ce soir ma réflexion sur le contenu du décret 1044-2008 de même que celle sur la participation des autochtones du Québec à l'exploitation des ressources naturelles. Car depuis la rédaction de mon mémoire, j'ai pris connaissance de certains propos diffamatoires à mon endroit qui ont été déposés sous la cote DA38.

805 À la lecture des allégations de la compagnie Transfert Environnement, je ne crois plus détenir la réputation et la crédibilité nécessaire pour m'exprimer devant cette commission sur la question autochtone.

810 Par ailleurs, la commission n'avait malheureusement pas le temps d'entendre madame Astrid Ammerlaan hier soir. Comme elle sera absente pour le reste des travaux, elle m'a demandé de bien vous préciser qu'elle vous a fait parvenir un addendum à son mémoire concernant le contenu du document DA38. Alors, nous vous remercions de bien vouloir en prendre note.

Alors, je vais commencer.

815 La protection du patrimoine culturel de ma région. Descendante de Benjamin Gagnon, l'un des fondateurs de Saint-Cyprien-de-Napierville, je suis originaire de cette municipalité, mais je partage aujourd'hui la vie d'un agriculteur de Saint-Valentin.

820 Ma municipalité appartient à la MRC du Haut-Richelieu, tout comme Lacolle et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, alors que Saint-Bernard-de-Lacolle fait partie de celle des Jardins-de-Napierville. Malgré cette séparation territoriale d'ordre administratif, ces quatre municipalités conservent des liens étroits aux plans social et religieux, puisqu'elles représentent aussi les paroisses de la frontière.

825 Alors, ce n'est pas non plus un hasard si Saint-Bernard se nomme, encore aujourd'hui, la municipalité de paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle, car il y a encore une jeunesse dynamique dans cette municipalité qui s'implique dans la vie sociale et paroissiale. Dans les environs, la plupart des gens connaissent bien l'importance religieuse et patrimoniale de cette église paroissiale pour sa communauté.

830 De ce fait, la commission comprendra mieux nos gestes de solidarité à l'égard de Saint-Bernard-de-Lacolle, des gestes d'appui dont nous avons bénéficié à Saint-Valentin en 2011.

835 En fait, nous sommes plusieurs à être traumatisés par la perspective de voir apparaître un parc éolien qui viendrait faire ombrage au profil de l'église de Saint-Bernard dans son environnement naturel.

840 Dans mon mémoire, j'ai donc présenté à la commission la recette utilisée par Énergies Durables Kahnawà:ke pour éliminer cette zone patrimoniale sensible de son étude d'impact. Ici, je dois avouer à la commission que Venterre, en 2011, m'avait familiarisée avec les ingrédients de cette recette, c'est-à-dire un inventaire incomplet des immeubles patrimoniaux; une omission totale du noyau villageois affecté et aucune considération pour les orientations exprimées dans le schéma d'aménagement de la MRC concernée.

845 Deux autres ingrédients doivent être absolument écartés de la préparation. On doit éviter de consulter la collectivité ou ses sociétés d'histoire et surtout ne pas s'aviser de connaître l'opinion d'un spécialiste du patrimoine en se concentrant uniquement sur les biologistes.

850 Le plat cuisiné devient parfaitement indigeste et inacceptable pour les citoyens, mais il a le mérite d'être parfaitement légal, car l'application de la *Loi sur le développement durable* relève ici surtout du BAPE et non des tribunaux.

855 Dans le cas qui nous préoccupe, le schéma de la MRC consacre le rôle de territoire d'intérêt historique au noyau villageois de Saint-Bernard-de-Lacolle à cause du paysage typique de ce petit village, incluant son église conçue par l'architecte Victor Bourgeaut ou Bourgault, et dont l'importance sociale, religieuse, esthétique, historique et patrimoniale est reconnue par sa communauté et les autres collectivités du voisinage.

En effet, au coeur du village, on retrouve un ensemble religieux complet comprenant un presbytère devenu hôtel de ville, alors un cimetière jalousement entretenu, et un calvaire restauré cette année.

860 Au terme de mon analyse, j'ai posé la question suivante, la voici : strictement au plan de la protection du patrimoine culturel régional, comment le promoteur peut-il expliquer la présence de son projet devant un territoire d'intérêt historique désigné par la MRC des Jardins-de-Napierville, et ce, justement en raison de la qualité du paysage typique qu'offre le petit village de Saint-Bernard?

865 J'utilise la photographie qui est projetée à l'écran pour rappeler à tous que dans un angle de vision normale de 180 degrés, on verra à la fois le profil du village avec son église et la totalité d'un îlot de huit éoliennes offrant une grande concentration. Cette concentration disgracieuse sera située à environ deux kilomètres de la Grande Ligne avec l'éolienne 7 qui sera presque alignée sur le rang St-Claude. Le promoteur n'a aucune flexibilité pour éviter ou atténuer l'impact visuel que cette implantation d'éoliennes produira comme compétition visuelle dans l'environnement de ce territoire d'intérêt historique.

870
875 Lorsqu'un promoteur désire vraiment protéger le patrimoine culturel du milieu d'accueil, il doit toujours garder à l'esprit que ce qui est strictement légal n'est pas nécessairement acceptable pour la population dans un contexte de développement durable.

880 Le village de Saint-Bernard qui est d'intérêt historique régional, en vertu du schéma d'aménagement et de développement révisé, sera sacrifié au profit d'un maigre 18,8 mégawatts d'énergie dont la société québécoise n'a absolument aucun besoin. Quand on s'apprête à nuire au développement futur d'un territoire d'intérêt historique qui offre un potentiel de mise en valeur, on envisage sans remord de dilapider une ressource non renouvelable pour exploiter une ressource renouvelable.

885 **LE PRÉSIDENT :**

Vous en êtes à votre septième minute.

890 **Mme LOUISE GAGNON :**

Parfait. Alors, la présence d'un nid historique de faucon pèlerin.

895 **(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 24 : « J'aimerais aborder un autre aspect de l'étude... »

Fin de la phrase à la page 25 : « ... de déplacements dans son domaine vital...»

900 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gagnon, on arrive au terme de votre présentation. Je vous inviterais à conclure, s'il vous plaît. Je peux vous assurer qu'on a pris connaissance de l'ensemble de votre mémoire. Je comprends aussi que dans votre présentation, c'est quand même une synthèse des différents éléments. Est-ce que vous allez déposer aussi votre présentation?

905

Mme LOUISE GAGNON :

Celle-là?

910

LE PRÉSIDENT :

Oui.

915 **Mme LOUISE GAGNON :**

Oui, je pourrais la déposer.

LE PRÉSIDENT :

920

S'il vous plaît. Alors, je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

Mme LOUISE GAGNON :

925 Pour boucler la boucle, permettez-moi de revenir à ma première constatation concernant cette étude d'impact sur l'environnement proposée par EDK ou celle présentée par Venterre en 2011. Une étude d'impact devrait amener le promoteur à faire les meilleurs choix possible pour localiser ses éoliennes en respectant la séquence : éviter, atténuer ou compenser.

930 Dans cette perspective, un nid historique de faucon pèlerin se révèle d'ailleurs l'une des contraintes environnementales qu'un promoteur avisé cherche à fuir ou, en d'autres termes, à éviter. Malheureusement, l'étude d'impact est devenue un outil que le promoteur utilise pour démontrer que son projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

935 Cette conversion du cadre d'analyse de l'étude d'impact est essentiellement due au fait que
l'emplacement des éoliennes est déjà prédéterminé avant même le début de l'étude du milieu. Le
fait...

LE PRÉSIDENT :

940 Madame Gagnon, je pense qu'on peut mettre un terme à la présentation. On a pris
connaissance du mémoire jusqu'à la fin. Alors, je vous remercie de votre présentation, Madame
Gagnon. Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez des questions?

LE COMMISSAIRE :

945 Oui. Madame Gagnon, vous nous rapportez le nid, vous nous rapportez aussi le document
qui a été déposé depuis par le ministère, là, puis qui fait référence au rapport précédent d'un
monsieur qui s'appelle Junior A. Tremblay, si je ne m'abuse, et d'un de ses collègues, et où on voit
effectivement qu'il y a des couloirs qui s'en viennent du côté du projet. Le ministère dit qu'il va
950 valider le retour de l'oiseau et éventuellement exiger un suivi télémétrique.

Est-ce qu'au-delà de ça, il y a quelque chose de plus que vous voulez nous faire savoir ou
qui serait de nature à vous satisfaire ou la démarche qui est proposée par le ministère dans le
document qu'il a déposé est satisfaisante à vos yeux?

955

Mme LOUISE GAGNON :

Oui. C'est que je me questionne sur l'emplacement du parc éolien, c'est tout. Parce que
pendant 20 ans, le nid risque d'être occupé et causer de grands ennuis au promoteur. Alors, je
960 considérais que le choix de l'emplacement de son projet était déficient. Au même titre que je le
trouvais déficient parce qu'il est devant un territoire d'intérêt historique.

LE COMMISSAIRE :

965 J'en aurais d'autres, mais compte tenu de ce que vous avez mentionné au début de votre
présentation, je vais retourner lire le document dont vous avez parlé, et puis on vous reviendra
éventuellement, là. Je crois que c'est des éléments dont vous avez décidé que vous ne parliez
pas ce soir, je vais aller valider avant de vous revenir éventuellement.

970 **Mme LOUISE GAGNON :**

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

975 J'ai une question pour vous, Madame Gagnon. Dans votre mémoire vous dites :

980 « *La commission aurait l'opportunité de mesurer l'importance du tourisme de proximité dans notre secteur en se procurant un dépliant du Circuit du paysan – ce qui a été fait, il a été déposé. Elle remarquera aussi que le schéma d'aménagement du territoire de 88 évoque déjà le développement touristique pour la partie méridionale de la MRC des Jardins-de-Napierville.* »

985 Vous nous parlez un peu de l'historique, de la démarche touristique, notamment fin du 19e siècle. Vous nous mentionnez évidemment fort Lennox, comme lieu historique. Je vais vous poser la question que j'ai posée aussi à d'autres interlocuteurs. Est-ce qu'il y a un plan de développement touristique pour la région de Saint-Cyprien-de-Napierville? Est-ce qu'il y a une association touristique régionale?

Mme LOUISE GAGNON :

990 L'association touristique, elle est à Saint-Jean-sur-Richelieu. Mais si vous voulez avoir plus de renseignements là-dessus, il faudrait vous adresser au CLD des Jardins-de-Napierville. Alors, leurs locaux sont à Napierville dans l'ancienne maison du comté, juste à côté de la Caisse populaire.

995 **LE PRÉSIDENT :**

1000 D'accord. Puis selon vous, qu'est-ce qu'on a présenté comme plan de développement au niveau touristique pour la région? Est-ce qu'on a intégré votre proposition du circuit patrimonial, du circuit paysan? Ça, je comprends que ça a dû être fait. Est-ce qu'il y a d'autres modes de développement qui ont été préposés?

Mme LOUISE GAGNON :

1005 Le Circuit du paysan c'est un circuit qui a été entièrement développé par le CLD des Jardins-de-Napierville, et c'est une grande fierté pour eux. Parce qu'ils ont été les premiers à avoir une telle initiative dans la province.

1010 Alors, c'est une fierté pour le CLD. Puis je suis certaine qu'ils pourraient vous en parler abondamment. Parce qu'à chaque année, ils ont des campagnes promotionnelles pour les sites qui figurent dans le circuit. Et puis, bien, je dois vous dire qu'il y en a toujours des nouveaux qui

s'y rajoutent, parce que le sud, notre région ici, là, c'est une région qui a toujours été dédiée davantage au tourisme que la partie septentrionale de la MRC des Jardins-de-Napierville.

1015 Puis j'essayais aussi de vous faire comprendre qu'on n'est peut-être, dans la MRC du Haut-Richelieu, comme par exemple Saint-Paul, Lacolle, Saint-Valentin, on est beaucoup plus près de Saint-Bernard et d'Hemmingford que de tout le reste de la MRC des Jardins-de-Napierville. Ces municipalités-là partagent des objectifs, en tout cas, en regard de l'agrotourisme et du tourisme.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie de votre témoignage, Madame Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

1025 Merci.

Mme SUZANNE LABRECQUE

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant, madame Suzanne Labrecque, s'il vous plaît.

1035 **Mme SUZANNE LABRECQUE :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1040 Bonsoir, Madame Labrecque.

Mme SUZANNE LABRECQUE :

1045 Alors, ce sera un mémoire relativement bref. Mon nom est Suzanne Labrecque, je suis citoyenne de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. Je suis copropriétaire du vignoble, mais c'est en mon nom personnel que je présente ce mémoire ce soir.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant. C'est parce qu'il y a aussi un mémoire qui a été déposé en votre nom à titre de copropriétaire exploitant du vignoble Morou.

1055 **Mme SUZANNE LABRECQUE :**

Oui, mais ce n'est pas celui-là.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais vous allez nous le représenter à nouveau dans une séance subséquente?

Mme SUZANNE LABRECQUE :

1065 Non.

LE PRÉSIDENT :

Non. Ça n'a pas été prévu?

1070 **Mme SUZANNE LABRECQUE :**

Non.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est votre mémoire?

Mme SUZANNE LABRECQUE :

1080 Exact.

LE PRÉSIDENT :

1085 D'accord. Alors, on vous écoute, Madame.

1090 **Mme SUZANNE LABRECQUE :**

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation, Madame Labrecque. Monsieur Haemmerli, des questions? Non. Alors, le propos est clair.

1100 **Mme SUZANNE LABRECQUE :**

Merci.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Labrecque.

1110

M. YVON ROY

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant monsieur Yvon Roy, s'il vous plaît.

1115 **M. YVON ROY :**

Bonsoir.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Alors, la parole est à vous.

1125 **M. YVON ROY :**

Merci.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci pour votre présentation, Monsieur Roy. Monsieur Haemmerli, questions? Alors, le propos était clair. Merci beaucoup de votre collaboration, Monsieur Roy.

1135 Alors, la commission va prendre quelques minutes de pause et va reprendre les travaux tout à l'heure. Merci.

1140 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

1145 **REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. THOMAS MACHEMIN**

LE PRÉSIDENT :

1150 Alors, nous allons continuer nos travaux. J'inviterais, monsieur Thomas Machemin, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire. Monsieur Machemin, bonsoir. Alors, la parole est à vous.

M. THOMAS MACHEMIN :

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1155
Merci.

LE PRÉSIDENT :

1160 Merci de votre présentation, Monsieur Machemin. Monsieur Haemmerli, questions? Pas de questions. Alors, merci de votre présentation, merci de votre contribution aux travaux de la commission, Monsieur.

1165

Mme LISE TROTTIER

LE PRÉSIDENT :

1170

Alors, j'invite maintenant, madame Lise Trottier, s'il vous plaît. Et je rappelle, je demande aux gens d'éteindre leur cellulaire ou de les mettre en sourdine, histoire de ne pas déranger les travaux de la commission. Merci beaucoup.

1175

Madame Trottier, bonsoir. Je comprends que vous allez nous faire la présentation de la coalition des maires du Haut-Richelieu et de la MRC de Jardins-de-Napierville?

Mme LISE TROTTIER :

1180

Effectivement, Monsieur le président. Alors, je représente la coalition des maires, huit municipalités, et j'aimerais informer la commission que la Ville de Saint-Jean-sur-le-Richelieu, onzième ville en importance au Québec avec 95 000 citoyens s'est jointe à notre effort, avec monsieur Michel Fecteau qui en est le maire et préfet de la MRC du Haut-Richelieu. Alors, je vais commencer.

1185

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci.

1190

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre présentation, Madame Trottier.

Mme LISE TROTTIER :

1195

Je voulais juste souligner que je suis accompagnée de monsieur Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de monsieur Béliveau, maire de Lacolle.

LE PRÉSIDENT :

1200

Merci. Alors, peut-être deux questions. Vous l'avez abordé dans votre mémoire, je vous cite :

1205 « Nous sommes d'avis que l'encadrement des éoliennes doit être une responsabilité régionale relevant des MRC et non pas des municipalités locales. De plus, cette filière devrait obligatoirement être envisagée avec une approche inter-MRC dans les municipalités de plus d'une MRC sont susceptibles d'être impactées, comme c'est le cas dans ce projet. »

1210 Écoutez, vous êtes assidue à nos travaux. Vous m'avez vu poser la question à quelques reprises à certains élus municipaux. Alors, pour vous, comment expliquez-vous le fait que le mécanisme optionnel de concertation entre MRC, pour ce qui est de déterminer les distances séparatrices, les règles de réciprocité, pourquoi cet outil-là n'a pas été utilisé actuellement?

1215 **Mme LISE TROTTIER :**

Bien, je vais vous répondre clairement, Monsieur le président. C'est un manque de vision politique. Je le déplore. Vous l'entendrez dans mon prochain mémoire, mon mémoire personnel. Effectivement, les orientations du gouvernement demandaient que lorsque ça superpose plus d'une MRC, il devrait y avoir un travail inter-MRC.

1220 Peut-être qu'on pourrait, une première explication : comme les élus de la municipalité ont été écartés, il ne pouvait pas y avoir information à ce niveau-là. Je pense, par contre, que les élus de la MRC auraient dû lever un « flag » rouge, ce qui ne s'est pas fait. Je le déplore, mais vous avez raison.

1225 Je ne sais pas si nous devons ou si vous devrez vous pencher sur ce questionnement-là, et amener le gouvernement à une réflexion et à une nouvelle orientation via les MRC. Parce que ça touche énormément de municipalités. Mais ça n'a pas été fait et je pense que c'est un manque de vision politique de nos élus de notre MRC.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous siégez tous et toutes à la MRC?

1235

Mme LISE TROTTIER :

Alors, moi, je siége à la MRC des Jardins-de-Napierville. Messieurs siègent à la MRC du Haut-Richelieu.

1240

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. LUC BÉLIVEAU :

1245

Et permettez-moi de rajouter également que dans le dossier, lorsque la filière éolienne a été présentée pour appel d'offres, on parlait de la région administrative de la Montérégie. Et on voit, c'est clair que dans cette région de la Montérégie, il y a deux MRC : une seule MRC a été consultée. Les citoyens de Lacolle n'ont pas été consultés, pas plus que Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, principalement. Alors, on voit qu'il y a une grosse lacune à ce niveau.

1250

Alors, il n'est pas normal que la consultation publique ait été dirigée strictement dans une MRC, lorsqu'on parle d'une région administrative qui est la Montérégie et que tous faisons partie de cette région administrative là.

1255

LE PRÉSIDENT :

Vous abordez aussi une autre problématique dans votre mémoire : la protection du territoire agricole. Vous savez que la Commission de protection du territoire agricole a déjà émis un avis préliminaire?

1260

Mme LISE TROTTIER :

Oui.

1265

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous ou allez-vous faire des représentations à la Commission de protection du territoire agricole?

1270

Mme LISE TROTTIER :

La coalition des maires a écrit une lettre en désapprobation de cette orientation-là. Alors, nous avons envoyé nos opinions à la CPTAQ, oui.

1275

LE PRÉSIDENT :

Vous avez fait des représentations?

1280

Mme LISE TROTTIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1285 Merci. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

1290 Je suis dans un état de méconnaissance, là, ça doit l'heure ou la fatigue. Est-ce qu'il est
supposé avoir une autre séance où les gens qui voudraient faire part de leur opposition à la CPTA
pourraient aller présenter leurs motifs?

Mme LISE TROTTIER :

1295 Ils avaient jusqu'à une certaine date pour présenter.

LE COMMISSAIRE :

1300 Oui.

Mme LISE TROTTIER :

Ils avaient jusqu'à une certaine date pour signifier qu'ils voulaient aller les rencontrer.

1305 **LE COMMISSAIRE:**

Ah, c'est ça.

Mme LISE TROTTIER :

1310 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1315 Donc vous, avez-vous signifié que vous vouliez aller les rencontrer?

Mme LISE TROTTIER :

1320 Nous n'irons pas, parce que nous avons l'ultime conviction que c'est réservé aux gens de
l'agriculture, pour avoir assisté à ce genre de table là. Nous avons préféré répondre par écrit, faire
nos revendications par écrit et non pas en personne.

LE COMMISSAIRE :

En raison de la définition de « personnes intéressées au dossier », si je comprends bien?

1325

Mme LISE TROTTIER :

Oui, effectivement.

1330

LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

1335

Peut-être pour compléter le dossier agricole. Bon, vous participez, à titre d'élue, aux réunions de la MRC. Il y a un comité consultatif agricole au sein de la MRC?

Mme LISE TROTTIER :

1340

Oui. Moi, j'en ai un.

LE PRÉSIDENT :

1345

Est-ce que les comités consultatifs agricoles ont eu à se prononcer sur la problématique dont on fait face aujourd'hui?

Mme LISE TROTTIER :

1350

Je n'en ai aucune idée. Pour ce qui est de la MRC des Jardins-de-Napierville, c'est un comité de quelques personnes, et je n'ai vraiment pas aucune idée de ce qui a pu en ressortir, malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

1355

Donc, vous ignorez...

Mme LISE TROTTIER :

1360

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas informée à savoir si le travail du comité consultatif agricole, il y a eu un travail ou il y a eu une réflexion qui a été faite?

1365

Mme LISE TROTTIER :

Non. Je ne peux pas vous dire.

1370

M. LUC BÉLIVEAU :

Pour ce qui est de la MRC du Haut-Richelieu, je peux vous confirmer qu'il n'y a pas eu de travail de fait. La simple et bonne raison, pour ce que je venais de citer juste avant, les gens de la MRC du Haut-Richelieu n'ont jamais été consultés. C'est moi-même qui, en début d'année, ai amené la situation à la table des maires pour justement intensifier les démarches. On était déjà tardif dans la démarche.

1375

Alors, il est certain qu'aucune rencontre n'a été faite avec le Comité consultatif de la MRC du Haut-Richelieu. Donc ça, c'est la grande lacune que je déplore.

1380

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Béliveau. Merci, Madame Trottier. Merci, Monsieur. Merci de votre présentation.

1385

Mme LISE TROTTIER :

Je pense que je vais rester pour mon propre mémoire.

1390

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on comprend, selon l'horaire qu'on nous a proposé.

Mme LISE TROTTIER :

1395

C'est beau. Je pensais que vous me disiez de... alors, on enchaîne.

1400 **LE PRÉSIDENT :**

Je dois quand même officiellement vous remercier de votre présentation à titre de représentante de la Coalition. Et c'est maintenant, madame Trottier, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur qui va présenter son mémoire. Alors, nous vous écoutons, Madame.

1405 **Mme LISE TROTTIER :**

Merci, Monsieur le président.

1410 **(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Merci.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation, Madame Trottier. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

1420 Alors, je préfère jaser, mais là, je vais lire pour être sûr de ne pas m'égarer.

1425 Alors, selon la résolution 2011-0217 de la MRC des Jardins-de-Napierville, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a déposé un projet de règlement visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire RCI 141 dont vous nous avez parlé, sur les éoliennes, et vous avez vous-mêmes proposé à la MRC que ce projet de règlement soit présenté au Comité consultatif agricole pour discussion, étude et recommandation. Ce projet de règlement a été rejeté par la MRC.

Mme LISE TROTTIER :

1430 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1435 Et pouvez-vous nous préciser en quoi il consistait puis pourquoi il a été rejeté?

1440 **Mme LISE TROTTIER :**

Là, vous dites qu'un projet a été présenté au CCU pour demander un deux kilomètres. C'est ça?

1445 **LE COMMISSAIRE :**

Je dis que selon une résolution de la MRC, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur...

1450 **Mme LISE TROTTIER :**

Oui, la Municipalité de Saint-Jacques, ou, O.K.

LE COMMISSAIRE :

... a déposé un projet de règlement pour modifier le RCI.

1455

Mme LISE TROTTIER :

Oui.

1460 **LE COMMISSAIRE :**

Et vous avez aussi proposé que ce projet de règlement soit présenté au CCU?

1465 **Mme LISE TROTTIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1470 Au CCA.

LE COMMISSAIRE :

Au CCA, excusez. Et ce projet a été rejeté majoritairement par la MRC.

1475

Mme LISE TROTTIER :

1480 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1485 Et on aimerait savoir pourquoi et qu'est-ce qui fait qu'il a été rejeté. Qu'est-ce qu'il contenait et pourquoi il a été rejeté?

Mme LISE TROTTIER :

1490 Bien, notre règlement contenait une distance séparatrice des habitations à deux kilomètres. La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a elle-même fait un règlement donnant une distance séparatrice de toute habitation à deux kilomètres au lieu du 750 mètres.

1495 Vous savez, Monsieur Haemmerli, tant que le nouveau schéma n'était pas adopté, nous étions dans l'illégalité. Mais c'était un moyen pour la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur de démontrer l'appui qu'elle donnait à ses citoyens. Et j'avais personnellement trouvé tout à fait inconcevable qu'un règlement, qu'un RCI protège son milieu urbain de deux kilomètres, protège des îlots protégés de deux kilomètres, mais ne protège pas ses citoyens à plus de 750 mètres.

1500 Alors, nous avons passé, nous, à la Municipalité de Saint-Jacques, ce règlement-là, et nous avons demandé à la MRC, pour qu'on puisse quand même être à un moment donné conformes, d'évaluer la possibilité d'augmenter la distance séparatrice à deux kilomètres pour toutes habitations. Et ce projet-là a été refusé.

1505 Maintenant, votre question est pourquoi?

LE COMMISSAIRE :

Oui. Sur la base de quels éléments, oui?

1510 **Mme LISE TROTTIER :**

1515 Sur la base de quels éléments, Monsieur Haemmerli, sur la base d'aucun intérêt, d'aucun intérêt à se pencher sur cette filière-là. D'aucun intérêt à augmenter les distances. Parce que je présume que les maires en veulent sur leur territoire et qu'ils ne veulent pas se faire imposer de distances plus grandes.

1520 Malgré, à de nombreuses occasions, et ils le savent, ils le savent à la table, les maires, où je suis revenue sur ce sujet-là, non pas pour les obliger à passer à une distance de deux kilomètres, mais à tout le moins se pencher sur l'évaluation du dossier. Je leur ai remis plusieurs documents à ce niveau-là. Je leur ai demandé d'étudier et c'était toujours un non catégorique.

Alors, il faudra vous adresser à eux personnellement. Je ne peux pas vous en dire plus, pourquoi. Ils ne veulent pas. Ils ne veulent pas, même s'ils savent qu'autour c'est ce qui se fait.

1525 Vous savez, la MRC du Haut-Richelieu a envoyé une demande à la MRC des Jardins-de-Napierville le 13 mai pour un effet de réciprocité. On a accusé réception de cette demande-là, mais on n'en a pas discuté autour de la table des maires. On nous a présenté la demande, et ça s'est arrêté là. J'ai demandé à faire une résolution pour qu'on puisse en discuter, mais elle n'a pas été appuyée.

1530 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Merci.

1535 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Trottier, de votre présentation.

1540 **Mme LISE TROTTIER :**

C'est beau. Merci.

1545

Mme VÉRONIQUE BRUNET

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant, madame Véronique Brunet, s'il vous plaît.

1550 **Mme VÉRONIQUE BRUNET :**

Bonsoir.

1555

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame Brunet.

1560 **Mme VÉRONIQUE BRUNET :**

Donc, je me nomme Véronique Brunet, résidente de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à moins de deux kilomètres du projet.

1565 Juste pour vous préciser, parce que j'ai entendu hier que vous posiez la question pour faire le lien entre les mémoires, je suis la conjointe de Francis Verstricht.

LE COMMISSAIRE:

1570 On ne vous en demandait pas tant.

Mme VÉRONIQUE BRUNET :

1575 Non, mais je sais qu'hier... puis quand même, on va se suivre, puis je pense que c'est cohérent.

LE COMMISSAIRE :

D'accord.

1580

Mme VÉRONIQUE BRUNET :

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1585 Merci de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Brunet, pour votre présentation. Monsieur Haemmerli?

1590

1595 **LE COMMISSAIRE :**

Vais-je faire des liens? Non, en fait, hier, si j'ai dit ça, c'est que j'essayais de situer tout le monde autour du projet. Donc, c'était ça le sens de ma question. Alors vous, vous êtes où par rapport au projet?

1600 **Mme VÉRONIQUE BRUNET :**

Vous voulez dire ma position par rapport à ça?

1605 **LE COMMISSAIRE :**

Non, géographiquement.

1610 **Mme VÉRONIQUE BRUNET :**

Moi je me trouve à Saint-Bernard-de-Lacolle. Donc, au coin de la grande Ligne qui va donner à deux kilomètres du projet.

1615 **LE COMMISSAIRE :**

Au coin de la Grande Ligne et du Rang...?

1620 **Mme VÉRONIQUE BRUNET :**

Il y a la Grande ligne du Rang-Double. Moi, je me trouve à côté du projet qu'il va y avoir...

1625 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de votre présentation.

M. FRANCIS VERSTRICHT

1635

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite monsieur Francis Verstricht, s'il vous plaît. Bonsoir. Alors, la parole est à vous.

1640

M. FRANCIS VERSTRICHT :

Bonsoir.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1645

Merci de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

1650

Merci de votre présentation. Monsieur Haemmeli, est-ce que vous avez des questions?
Merci beaucoup.

1655

M. SERGIO PAVONE

LE PRÉSIDENT :

1660

Alors, j'invite maintenant, monsieur Sergio Pavone, s'il vous plaît. Alors, Monsieur Pavone, la parole est à vous.

M. SERGIO PAVONE :

1665

Merci. Bonsoir. J'aimerais tout d'abord, et c'est un peu hors texte, mentionner mon profond respect pour les opinions qui ont été émises ce soir. Je comprends qu'il y a énormément d'émotions rattachées à ce projet et que c'est très difficile de maintenir le cap avec des arguments et de comprendre tous les arguments et de rester objectif. Alors, je comprends et je respecte les opinions de tous.

1670

1675 Le projet en question est important et je m'intéresse à celui-ci pour plusieurs raisons. J'ai été introduit au projet par un mandat qui m'a été offert par KSE en 2010. J'ai accepté le mandat, car ce projet était exactement ce dont les deux populations, autochtone et non autochtone, avaient besoin pour briser les barrières de la ségrégation historique, culturelle et économique.

Lorsque je parle ici de non-autochtone, je parle de l'ensemble de la population du Québec, et pas seulement des citoyens de la région de Saint-Cyprien.

1680 Ce projet représentait bien plus qu'un mandat pour moi; il représentait l'unique opportunité historique de participer à briser le cycle de ségrégation systémique en regard des relations avec les autochtones et avec les Mohawks en particulier.

1685 Je souligne que je ne suis pas à l'emploi de KSE, et ce, depuis 2011. Alors, j'ai fait quelques mois avec eux. Alors, je viens ici sans rémunération.

1690 Comme plusieurs, je me suis demandé pourquoi le gouvernement du Québec souhaite favoriser le développement d'une filiale énergétique qui n'arrive pas à concurrencer le prix de l'hydroélectricité. On l'a entendu ce soir, c'est un argument valable.

1695 En toute honnêteté, j'avoue comprendre que ce n'est pas pour son caractère fiscal que le gouvernement souhaite ce type de projet. Nous pouvons comprendre que lorsqu'il y a du vent, les éoliennes servent à diminuer l'utilisation de l'eau des réservoirs, nous permettant d'économiser pour des périodes de pointe plus énergivores. Nous pouvons comprendre que le gouvernement souhaite soutenir une industrie régionale québécoise.

On parlait tout à l'heure d'une certaine première ministre qui voulait favoriser quelques industriels en Gaspésie. C'est tout à fait vrai.

1700 Nous pouvons même comprendre le caractère renouvelable du projet. C'est un rare projet qui n'a pas que le profit attaché à son prix; c'est un projet à la fois économique et social.

1705 Ce qui m'inquiète et me reconforte à la fois, c'est l'implication des deux communautés. Mis à part le défi, le grand défi que représentent certaines oppositions qui semblent – et ça se concrétise de plus en plus - prendre leurs racines dans les querelles politiques locales, ce projet propose un dialogue et une collaboration entre les Mohawks et leurs voisins,

1710 Il est fondamental de souligner qu'il n'y a eu aucune opposition lorsque les forêts ont été rasées à blanc pour y planter et pratiquer l'agriculture. Nous n'avons enregistré aucune protestation lorsque l'Autoroute 15 fut construite pour offrir un accès au territoire.

J'y passais justement ce soir et j'ai vu les très belles tours de Lafarge envoyer une belle boucane vers le sud-est. Donc, dans cette direction-ci.

1715 Il n'y a aucune objection à l'épandage saisonnier de fumier malgré les odeurs indésirables. Aucune protestation n'a été entendue lorsque les terres agricoles ont été ouvertes pour le développement urbain.

1720 Je respecte beaucoup que certains sont obligés de se conformer à des règlements, mais il y a plusieurs municipalités, dont certaines qui font partie de la coalition qui s'oppose ici, qui ont ouvert des zones vertes à du développement blanc, pour donner des retraites en villégiature pour des gens qui viennent des grandes villes.

1725 Alors, tous les éléments que je viens d'énumérer ont un caractère permanent. La forêt n'est plus, l'autoroute fait partie du paysage, et il est de plus en plus urbanisé, et les odeurs font partie intégrante du décor olfactif. Même si le projet d'éoliennes peut être renouvelé, il n'est pas permanent. Il sera démantelé au bout de 20 ans, si le gouvernement ne renouvelle pas le mandat.

1730 Une portion des revenus sera versée dans un fonds de démantèlement, dès la dixième année d'opération.

1735 Comme je l'ai dit, ce projet n'est pas permanent, mais il aura une répercussion positive pour les générations à venir. Non seulement va-t-il permettre une relation interculturelle et intercommunautaire d'une durée de plus de 20 ans, il permettra aussi aux deux communautés – lorsque je parle des deux communautés, je parle des non autochtones en général, pas seulement Saint-Cyprien, mais je parle du Québec. Alors, il permettra aussi aux deux communautés et aux individus de bénéficier de revenus supplémentaires. En plus, ce projet aura un impact minime sur la surface d'utilisation qui représente moins d'un hectare.

1740 D'ailleurs, à cet effet-là, on a eu de grands débats sur l'Autoroute 30 et il s'est fait. D'ailleurs, une partie de l'Autoroute 30 passe sur le territoire autochtone de Kahnawake. Il n'y a personne qui a protesté. Le pont Mercier passe sur le territoire autochtone des Mohawks, personne n'a protesté. La 138, la 132 y passent aussi, et elles passent sur des terrains agricoles. Donc, c'est d'autres exemples que des fois il faut faire des sacrifices...

1745 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant, s'il vous plaît. Alors, je demanderais aux gens qui ont des discussions à tenir entre voisins de les tenir à l'extérieur de la salle, s'il vous plaît. Alors, je demanderais

1750 l'attention de tout le monde. On a écouté tout le monde jusqu'à maintenant, alors je pense qu'on peut permettre à tout le monde de venir s'exprimer. Merci.

Vous pouvez continuer.

M. SERGIO PAVONE :

1755 Merci. C'est pour ça que j'ai dit que je comprenais les émotions de tous. Alors, ceci étant dit, il y a plusieurs projets qui ont été imposés sur les territoires Mohawk et on n'a pas entendu les gens parler et sortir les arguments qu'on a entendus ici ce soir.

1760 Notre région contribuerait à l'harmonisation des économies régionales et aiderait à diminuer la disparité économique qui existe entre les non autochtones et les autochtones. Ce n'est pas par hasard – et on a entendu cet argument-là souvent – ce n'est pas par hasard que le gouvernement du Québec a inscrit à l'intérieur de sa loi qui concerne le développement éolien, que les communautés autochtones ne seraient pas soumises à l'opposition des municipalités de la région.

1765 Dans sa sagesse, le gouvernement a reconnu le caractère discriminatoire dont pourraient souffrir les communautés autochtones. C'est justement pour éviter les refus systématiques reliés à l'identité d'un groupe autochtone que cette clause a été incluse dans la loi. Ne pas le reconnaître équivaut à ne pas reconnaître la loi elle-même.

1770 Nous entendons trop souvent les mauvaises choses concernant nos voisins mohawks. Et trop souvent des gens répéter des choses qui sont fausses. Nous avons le terrible défaut de généraliser, on l'a vu aussi, et les médias à sensations, pour la plupart, s'y prêtent avec joie et profits.

1775 Nos voisins mohawks doivent avoir accès au marché et à l'économie, si un jour nous souhaitons les voir prospérer comme nous le faisons.

1780 Ce projet permet l'inclusion des Mohawks dans le marché et dans la quête de la prospérité individuelle et collective. Les coupures répétées du gouvernement du Canada dans les transferts aux communautés autochtones forcent ces dernières à trouver de nouvelles sources de revenus collectives qui sont cruciales aux maintiens des services de santé, d'éducation, de culture et de langue.

1785 Je suis certain que les Québécois comprennent très bien ce besoin qu'ont les autochtones de préserver leurs acquis. Ensemble, les citoyens et citoyennes de Saint-Cyprien et les Mohawks pourront contribuer à briser la barrière de la dépendance économique et créer une source de prospérité autonome et mutuelle.

1790

La qualité de vie de toutes les personnes habitant le territoire du Québec sera avantagée par l'amélioration des relations avec nos hôtes historiques. Ce projet offre d'ouvrir la route pour de futurs projets d'inclusion économique. La solution à la cohabitation réside dans la capacité de pouvoir respecter l'autonomie de chacun, tout en partageant les avantages économiques. Comme toutes les Nations autochtones ont partagé le territoire – et quand je dis « partagé » c'est entre guillemets –, nous devons maintenant en partager les retombées. Lorsque j'entends des gens dire que leurs grands-parents ont défriché, ils ont défriché après les autochtones.

1795

Quelle magnifique opportunité de renouveler nos actions et nos énergies ensemble.

1800

Aucune étude ne démontre d'impact négatif. On parle beaucoup de « présumé », de « potentiel », de « peut-être ». Personne n'a rien de concret. Le projet respecte l'ensemble des exigences des différents ministères. L'impact économique et social est évident. Il n'est pas permanent et les dispositions pour rétablir les sites à leurs états normaux sont prises. La loi le permet, les propriétaires souhaitent le projet, les citoyens – pour ceux qui parlent de démocratie – ont élu majoritairement les représentants municipaux en accord avec ce projet dans cette municipalité, et en sachant très bien les intérêts des candidats avant l'élection.

1805

Je crois que les conditions sont rassemblées pour que ce projet soit accepté.

LE PRÉSIDENT :

1810

Monsieur Pavone, on arrive au terme de votre délai de présentation. Je vous inviterais à conclure, s'il vous plaît.

M. SERGIO PAVONE :

1815

Les projets d'hydro-électricité ont eu des impacts négatifs incalculables et ce sont les autochtones qui en vivent les impacts tous les jours. La société québécoise avait besoin de leurs terres et de leurs rivières pour faire « avancer » la société.

1820

Aujourd'hui, notre gouvernement permet à une communauté parmi les centaines au Québec de prendre part à un projet. Accepter ce projet est aussi important que d'avoir accepté la construction de barrages sur les territoires des Premières Nations et des Inuits. Le syndrome de « pas dans ma cour » ne peut pas fonctionner à sens unique pour l'éternité. Lorsque le gouvernement du Québec souhaitait un projet de central au gaz naturel, les citoyens ont réclamé les éoliennes. Aujourd'hui on a les éoliennes, pouvons-nous repousser à d'autres choses?

1825

1830 Ce n'est pas seulement une question d'économie, ce n'est pas uniquement une question de fiscalité et de revenu, ce n'est pas seulement pour l'énergie renouvelable que nous devons accepter, c'est pour la contribution positive qui transcendera les générations futures que nous devons accepter ce projet.

Il n'y a aucun argument d'opposition autre que celui de l'esthétisme visuel. Il est temps d'autoriser un projet unique et historique.

1835 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Pavone, de votre présentation. Monsieur Haemmerli, des questions?

1840 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Quelle était la nature du mandat qui vous avait été offert par KSE?

1845 **M. SERGIO PAVONE :**

De créer le lien avec la communauté, d'ouvrir les ponts avec le Conseil de ville, chose qui a été complètement refusée, qui était un peu inquiétant parce qu'initialement, ça avait été accepté lorsque c'était une compagnie non autochtone, et soudainement, il y avait un refus systématique à partir du moment où KSE s'est présentée.

1850 **LE COMMISSAIRE :**

Attendez, là. Vous dites : initialement, ça a été accepté par le même Conseil?

1855 **M. SERGIO PAVONE :**

1860 Oui. Il y a eu des présentations, je pense que c'était TCI à l'époque qui avait rencontré le Conseil, qui avait fait des présentations, qui avait réussi à s'asseoir au Conseil et présenter le projet. Et lorsque les autochtones sont arrivés dans le projet... je veux dire, on ne niera rien ici, là. TCI a certainement approché les Mohawks pour pouvoir continuer leur projet et les Mohawks ont trouvé un intérêt dans ce projet-là.

1865

Maintenant, d'accepter que ce soit une compagnie non autochtone puis de les accueillir à bras ouverts, même si on les refuse, c'est une chose, mais de refuser systématiquement d'entendre lorsque c'est une compagnie autochtone, ça en est une autre.

LE COMMISSAIRE :

1870

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. S'il vous plaît.

1875

LE COMMISSAIRE :

Puis il y en a une autre qui est un petit peu plus délicate, mais que je vais vous poser quand même. C'est parce que vous dites :

1880

« Ensemble, les citoyens et citoyennes de Saint-Cyprien et les Mohawks pourront contribuer à briser la barrière de l'indépendance économique et créer une source de prospérité autonome et mutuelle. »

1885

Mais là, on n'est pas dans... j'aurais compris, en tant que citoyen ordinaire, si vous m'aviez parlé de, mettons, je ne sais pas, moi, d'un commerce de proximité ou de quelque chose, mais on n'est pas précisément dans ce type de projet là. Ça fait que j'essaie de voir comment, compte tenu du contexte, ça peut effectivement contribuer à créer cette source mutuelle et autonome?

1890

M. SERGIO PAVONE :

D'une part, on sait très bien que KSE, ce n'est pas une compagnie privée. Les revenus vont retourner à la communauté et vont contribuer justement à l'avancement en santé, en éducation, défense de la langue, et cetera.

1895

Du côté de Saint-Cyprien, il y a un revenu pour la municipalité et pour les particuliers. Et il y a aussi un projet, bien, en fait, il y a un financement mis de côté pour des projets futurs pour la communauté. Alors, c'est un partage des revenus, c'est un partage de la richesse. C'est dans ce sens-là.

1900

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Merci.

1905

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre présentation, Monsieur Pavone.

1910

M. SERGIO PAVONE :

Merci à vous.

1915

Mme CARMEN LABELLE

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant, madame Carmen Labelle. Et je rappellerais aux gens que ceux et celles qui souhaitent tenir des conversations avec leurs voisins, de le faire à l'extérieur de la salle, s'il vous plaît. Merci.

1920

Madame Labelle, bonsoir.

1925

Mme CARMEN LABELLE :

Bonsoir.

1930

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

Mme CARMEN LABELLE :

1935

D'accord. Alors, moi, je demeure sur la Route 221, à quelques kilomètres au sud de Saint-Cyprien, en droite ligne avec le projet de KSE. Devant chez moi, la chaîne des magnifiques Appalaches occupe toute la vue à l'est. Quand le soleil se lève au-dessus des montagnes, la scène est à couper le souffle. Au printemps comme à l'automne, quand les oies et les bernaches achèvent ou entreprennent leur long voyage, enneigent un champ en l'espace de quelques

1940

heures puis se soulèvent en un grand mouvement de valse gracieuse devant les montagnes ensoleillées, on se croirait au paradis.

1945 Pourquoi ce préambule? Parce qu'à l'instar de nos amis de longue date du Conseil
traditionnel de Kahnawake qui à chaque fois qu'ils prennent la parole, prononcent les paroles qui
viennent avant toute chose, celles par lesquelles ils manifestent leur respect et leur gratitude
1950 envers la Mère Terre, et à tout ce qui vit, je veux souligner mon attachement et mon grand respect
pour ce coin de pays que j'ai adopté il y a plus de 40 ans, où mes enfants sont nés, ont grandi et
élèvent maintenant leur propre famille. Comme mes concitoyens, j'ai choisi de vivre dans une
campagne, pas dans un parc industriel.

1955 Le projet de KSE se ferait donc en plein dans le couloir migrateur qu'Environnement
Canada a pourtant évalué presque équivalent à Baie-du-Febvre, une halte migratoire reconnue et
protégée, comme l'avait souligné la commission du BAPE sur le projet de Saint-Valentin, et ce
projet de Saint-Valentin qui était à peine à quelques kilomètres du site proposé par KSE.

1960 Ce coin de pays que je défends depuis 20 ans avec mes voisins et les différents comités de
notre région contre tout ce qui peut le mettre en péril. Ironiquement, il y a exactement 12 ans, à
peu près à la même période, au printemps 2003, nous étions réunis à peu près toutes les mêmes
personnes dans un club de golf à Saint-Jean-sur-le-Richelieu à se défendre contre des
propriétaires terrains, agriculteurs, les mêmes que maintenant, Normand Lefebvre et compagnie,
négociant des contrats avec des promoteurs, des gros intégrateurs porcins qui voulaient
accaparer nos terres, les morceler pour y établir des grosses porcheries industrielles.

1965 Nous avons gagné et réussi à empêcher que les intégrateurs accaparent toutes nos
campagnes. Normand Lefebvre, lui, a perdu son poste de maire aux élections qui ont suivi.

1970 Voilà que des années plus tard, ces mêmes agriculteurs reviennent à la charge avec, cette
fois, cette volonté d'établir des parcs éoliens sur leur terre dans nos régions. Ont-ils une vision
plus écologique aujourd'hui? Permettez-moi d'en douter. Ils veulent surtout se servir de leurs
terres, bénéficiant de la complaisance de la CPTAQ, pour faire des revenus supplémentaires sur
le dos de leurs concitoyens, en dépit de la majorité qui était opposée à ces projets éoliens en
2011 et le sont toujours, comme le démontre la large pétition qui circule et contient plus de 2 500
signatures contre le projet.

1975 Je voudrais rappeler à ces propriétaires terriens : c'est peut-être vos terres à vous, mais
c'est notre terre à tous. Puis on subit les conséquences de ce que vous choisissez égoïstement.

1980

J'ai applaudi le virage vers les énergies vertes, mais j'ai vite déchanté. On nous met devant un choix qui n'en est pas un : énergie fossile ou développement industriel despotique des énergies renouvelables, comme le développement sauvage de l'industrie éolienne en milieux habités. Je me sens, dans ce contexte, invitée à discuter avec un couteau sur la gorge. Je ne veux pas avoir à choisir entre la peste et le choléra.

1985

Voici quelques éléments que je juge importants de considérer :

1990

L'acceptabilité sociale, Marie-Ève Maillé, Ph.D. en communication à l'UAQM, est maintenant chercheuse à l'Université à Fribourg en Allemagne où elle travaille sur l'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne. Elle précise que les impacts sociaux ne sont pas assez tenus en compte, et de manière générale, sont considérés comme des impacts sociaux, tout changement à la façon de vivre des gens : à leur culture, à leur communauté, à leur système politique, à leur environnement, à leur santé et leur bien-être, mais aussi toute atteinte à leur droit physique, à leur sécurité économique, à leurs peurs et à leurs aspirations pour eux-mêmes, leurs enfants ou leur communauté.

1995

Alors, d'est en ouest de notre région, les citoyens soutenus par leur Conseil municipal ont mené depuis 2007 une lutte de tous les instants, réussissant à faire avorter pas moins de 12 projets. Seul le Conseil municipal de Saint-Cyprien constitué de Normand Lefebvre et de son équipe Action Démocratie refuse de défendre ses citoyens.

2000

Le modèle actuel, évidemment de développement actuel de l'énergie éolienne favorise les promoteurs plutôt que les citoyens. Selon Normand Rousseau, le coprésident de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, dans l'éolien, il n'y a pas présentement de modèle viable. La filière éolienne est un outil de développement économique régional basé sur des subventions d'une durée de 20 ans, financé par les consommateurs.

2005

Cette Commission croit qu'il est possible de mettre fin progressivement à ces pratiques dont le résultat net est de nous appauvrir collectivement en gaspillant notre territoire et notre énergie.

2010

Là, je vais passer à la ruralité et l'agriculture qui sont en péril.

On n'a pas d'argent pour maintenir les CLD, Centre local de développement qui soutiennent les PME locales en région, mais on a de l'argent pour accorder aux réseaux des industries venant d'ailleurs dont personne ne veut, et de l'argent pour leur acheter, à fort prix, de l'électricité que l'on vendra à perte.

2015

Au niveau de l'agriculture, on n'a pas d'argent pour la relève agricole, mais on a 4,5 millions pour un projet non agricole qui détruit des hectares de bonne terre et contribue à grignoter davantage le patrimoine agricole de notre région.

2020 On n'a pas d'argent pour la relève. On n'a pas d'argent pour l'agriculture de terroir, pour l'agriculture biologique, pas d'argent pour le soutien aux fermes familiales qui en arrachent, qui sont la base de notre région, de notre ruralité, mais on a des millions pour qu'une compagnie d'ailleurs viennent établir chez nous son projet.

2025 On n'a pas d'argent pour raccorder nos fermes au réseau électrique triphasé, comme l'UPA le demande depuis un bout de temps, mais on a des dizaines de millions pour accorder des projets éoliens au réseau d'Hydro-Québec, par exemple.

2030 On n'a pas d'argent pour vendre moins cher l'électricité aux producteurs en serre. Mais on achète aux industries éoliennes l'électricité beaucoup plus cher que celle qu'Hydro-Québec produit elle-même, et on la vendra à perte à l'exportation alors qu'on ne veut pas consentir à un rabais aux entreprises agricoles.

2035 Là, j'arrive à mon sujet le plus particulier. La controverse sur la santé. Depuis maintenant près de 40 ans que j'exerce en tant que professionnelle de la santé. J'ai constaté avec tristesse et indignation le désengagement des institutions publiques de leur mission de protection du public et leur subordination par les gouvernements successifs à leurs visées politico-économique.

2040 « La santé publique n'est plus une priorité gouvernementale », affirmait le docteur Benoît Gingras, conseiller scientifique au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec qui a démissionné en 2006, excédé par le recul du gouvernement en matière de protection de l'environnement. Il se passerait la même chose au niveau de Santé Canada.

2045 Pas plus tard qu'hier à Radio-Canada, un épidémiologiste de l'Université Laval affirmait que Santé Canada se préoccupait plus de la santé des industries que de la santé des Canadiens.

2050 Dans la première partie des audiences publiques, on a mentionné une étude du Conseil des académies canadiennes auquel le gouvernement avait posé une question, à savoir s'il existe des preuves de lien causal entre l'exposition des éoliennes et des effets sur la santé.

La Santé publique a répondu que le Conseil avait décrété qu'il n'y avait pas de preuve. Mais vraiment ce que le Conseil a dit, si on lit bien l'étude, c'est : le Conseil conclut que le manque de données ne permet pas de conclure actuellement sur le lien de causalité et que les lacunes dans les connaissances empêchent de faire une évaluation complète des effets sur la santé.

2055 Je vous ferai remarquer que l'absence actuelle de preuve n'est pas preuve de l'absence de preuve. Alors, ce qui se passe c'est que si tout le monde se met la tête dans le sable pendant que les médecins sur le site, eux, observent de plus en plus de patients avec toujours les mêmes symptômes, et ça, c'est à travers la planète. O.K.?

2060 Alors, on parle des infrasons. Sur le très officiel site du ministère des Affaires étrangères de la Suisse, un rapport établi pour l'armée mentionne l'utilisation des infrasons afin de provoquer de violentes nausées dans le cadre de contrôle des foules. Ça doit être parce que ça provoque des symptômes.

2065 L'assemblée des médecins allemands réunis en congrès à Frankfort du 12 au 15 mai, et je peux déposer le document, parce qu'on m'a dit que quelqu'un avait, cet après-midi, contredit ça – je peux déposer le document qui est allemand – vient de lancer une alerte concernant l'impact néfaste sur la santé de l'implantation d'éoliennes à proximité des habitations. L'Assemblée des médecins allemands, c'est comme l'Association médicale canadienne. Et on incite à arrêter totalement cette technologie.

2070 Au Canada, le Journal des médecins de famille canadiens a publié un article permettant de préparer ceux-ci à reconnaître le nombre croissant de patients qu'ils seront amenés à rencontrer. Il y a aussi la Royal Society of Medicine qui a publié les critères diagnostics des effets néfastes des éoliennes pour la santé, en attirant l'attention sur un rayon de 10 kilomètres.

2075 Il y a peu, l'État du Wisconsin avait demandé à quatre cabinets d'acoustique une étude sanitaire sur le sujet. La déclaration commune de ces quatre cabinets spécialisés fut que les infrasons constituent un problème grave susceptible de compromettre l'avenir de la filière.

2080 Les dernières publications de scientifiques apportent un faisceau de présomptions qui ne semble plus laisser la moindre trace au doute sur la réalité de l'enjeu. Entre autres, il y a Paul Schomer qui vient de décrire l'explication du mécanisme biologique par lequel les fréquences éoliennes inférieures à 1 hertz, agissant sur les otolithes de l'oreille interne, entraînant des migraines, nausées, vertiges et différents symptômes communs avec le mal des transports.

2085 Il y a quelqu'un dont je ne peux pas prononcer le nom, qui est Mikolajczak, vient de mettre en évidence l'augmentation du taux de cortisol, marqueur de stress et le ralentissement de la croissance et de la prise de poids sur des oies élevés à 500 mètres d'éoliennes.

2090 Je reviendrais sur le cortisol, mais je veux ajouter aussi que pour certains vétérinaires, il y a quelqu'un qui s'appelle T. Curto e Costa qui collaborerait à une étude sur une famille qui disait ressentir des symptômes, et lui sa partie concernait à analyser pourquoi les chevaux élevés par

2095 cette famille-là avaient des déformations des pattes antérieures. Il en a conclu que c'était à cause des vibrations.

 Finalement, la Cour suprême portugaise en a conclu d'ordonner le démantèlement de ces éoliennes dans un jugement du 30 mai 2013.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

 Madame Labelle, on arrive au terme de votre période de présentation. Je vous inviterais à conclure.

2105 **Mme CARMEN LABELLE :**

 O.K. Il me reste juste une chose à mentionner qui est très importante, qui est une dernière étude, qui vient de sortir dans *Acoustic Australia* en décembre 2004 qui porte sur un phénomène qui pourrait expliquer l'importance des infrasons émis par un parc éolien. Et cette étude porte sur l'interférence constructive des zones sonores. C'est-à-dire que quand il y a plusieurs éoliennes qui sont en phase, quand il y a des zones comme ça, si les zones arrivent en déphase, bien, ça s'annule. S'ils arrivent tous les deux ensemble, ça s'accumule.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, votre conclusion?

2120 **Mme CARMEN LABELLE :**

 Et un parc éolien, ça peut donner un effet d'amplification.

LE PRÉSIDENT :

2125 Votre conclusion, Madame Labelle.

Mme CARMEN LABELLE :

2130 Alors oui, bon. Bien, il est nécessaire de poursuivre les recherches évidemment, de faire surtout les études ici en tenant compte de ce qui se fait ailleurs et non pas d'essayer de prouver qu'il n'y a pas de lien, mais d'essayer de trouver pourquoi les gens ont les symptômes.

Moi, je trouve particulièrement odieux que les gens se fassent dire qu'ils imaginent des symptômes. Ils n'ont pas assez de les ressentir, s'il faut qu'ils se sentent coupables en plus?

2135 Il faut interdire le morcellement des terres agricoles pour l'implantation de sites industriels. Le gouvernement doit en priorité développer une politique énergétique tout en sortant le Québec des énergies fossiles, chapeaute et oriente la mise en oeuvre de cette politique et en assume l'exploitation pour qu'elle profite au bien commun de la population.

2140 Et finalement, que le MAMOT se penche sur l'apparence de conflit d'intérêts dans ce dossier. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2145 Merci, Madame Labelle, de votre présentation. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

2150 Oui. Bien, le document que vous avez mentionné, qui est allemand et que vous êtes prête à déposer, est-ce que vous avez un lien Internet?

Mme CARMEN LABELLE :

2155 Oui.

LE COMMISSAIRE :

2160 Parce que plusieurs des études que vous mentionnez, on les a trouvées sur Internet, et celle-là, on ne l'a pas cherchée encore. Vous dites qu'elle est en allemand seulement?

Mme CARMEN LABELLE :

2165 Non, non, non. Bien, c'est-à-dire que ça, ça a été pris dans un article qui fait référence, qui donne le lien à cette décision du congrès. En fait, c'est le compte rendu du congrès des médecins allemand, mais il est en allemand.

LE COMMISSAIRE :

2170 O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, simplement donner la référence à notre coordonnatrice, madame Poliquin.

2175 **Mme CARMEN LABELLE :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2180
Merci, beaucoup.

Mme CARMEN LABELLE :

2185
Ça va?

LE PRÉSIDENT :

2190
Merci.

M. JEAN-LOUIS TINANT

2195 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant monsieur Jean-Louis Tinant. Bonsoir, Monsieur Tinant.

M. JEAN-LOUIS TINANT :

2200
Bonsoir, Monsieur le commissaire.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2205 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est ce qui conclut votre présentation?

2210 **M. JEAN-LOUIS TINANT :**

Oui, mais j'aurais aussi une pensée pour les bâtisseurs d'Hydro-Québec et de l'agriculture au Québec. Et, moi, je parle ici de personnes qui nous ont quittés, de Jean Garon puis de monsieur Jacques Parizeau. De monsieur Jean Garon et de monsieur Jacques Parizeau, parce qu'ils ont eu un impact important. Monsieur Garon a eu un impact tellement important sur le développement agricole depuis les années, je pense, c'est 70-80. Moi, quand je suis venu au Québec c'était dans les années 80.

2220 Donc, c'est lui, il a été un des... c'est lui qui a lancé le bal des améliorations des terres, de drainage, de fossés. Et puis monsieur Garon, il a aussi mis en place la CPTAQ. Je pense qu'il est grand temps aussi que la CPTAQ prenne plus ses responsabilités vis-à-vis tous ces projets-là. De laisser se développer ces projets-là un peu n'importe comment dans les terres agricoles, ce n'est pas sérieux de la part de ceux qui gèrent aujourd'hui la CPTAQ.

2225 À propos de monsieur Parizeau, lui, il a grandement contribué au développement économique du Québec. Je pense que si Hydro-Québec fait partie des biens publics, on pourrait dire, c'est sûrement grâce à monsieur Parizeau. Et aussi à la Caisse de dépôt. Je pense que monsieur Parizeau a travaillé fort pour le développement économique de tout ce Québec-là, puis je trouve que ça serait... c'est opportun de faire un hommage aujourd'hui à ces deux bâtisseurs du Québec.

2230 Et puis il faudrait aussi que tous les élus, aussi bien municipaux, comme j'en suis un, que provinciaux, nationaux, prennent exemple sur ces personnes-là qui se sont données corps et âmes au développement collectif, et qu'ils prennent exemple sur leur parcours.

2235 Ça finit mon intervention.

LE PRÉSIDENT :

2240 Merci de votre témoignage, Monsieur Tinant. Monsieur Haemmerli, questions?

LE COMMISSAIRE :

2245 Vous dites que vous avez été administrateur du syndicat de base de l'UPA de Lacolle pendant plus de 10 ans. Ça correspond à quelle période?

M. JEAN-LOUIS TINANT :

2250

Ça remonte à peu près avant les fusions des syndicats de base en syndicat des MRC. J'ai quitté, je trouvais un peu désolant la manière que l'UPA est gérée aujourd'hui, mais enfin, ça, c'est une vision personnelle. Je pense que là aussi, il y a place à beaucoup d'amélioration dans notre syndicat.

2255

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Mais ça, c'est tout récent?

2260

M. JEAN-LOUIS TINANT :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2265

C'était ça, l'objet de ma question. Donc, vous avez, comme administrateur, vous avez connu les péripéties autour du projet de Saint-Valentin?

M. JEAN-LOUIS TINANT :

2270

Absolument. J'en ai fait partie. D'ailleurs, j'ai fait un mémoire à Saint-Valentin aussi.

LE COMMISSAIRE :

2275

Et comment on réagit à ça? Parce que dans le fond, vous représentez des agriculteurs, puis vous avez comme une opposition dans les gens que vous représentez, comment l'UPA à cette époque-là avait pris ça en main ou réagi à cette contrainte-là?

M. JEAN-LOUIS TINANT :

2280

C'est sûr que l'UPA, son but premier ce n'est pas de défendre un agriculteur, c'est de défendre la communauté agricole. Ça, c'est son mandat, je pense. Puis même si, des fois, un agriculteur vient positionner, essaie de mettre plus de poids, on dirait, dans ses visions, l'UPA se doit de défendre et l'agriculture et l'ensemble de la communauté agricole qu'elle représente, parce qu'elle a un mandat exclusif, pour le moment, de représenter les agriculteurs, ce qui, des fois, peut être contesté. Mais pour le moment, c'est ça son mandat. Elle se doit de représenter la majorité de la population agricole.

2285

LE COMMISSAIRE :

2290 Et, en l'occurrence, dans le cas de Saint-Valentin quelle était sa position?

M. JEAN-LOUIS TINANT :

2295 Bien, je pense que sa position était de défendre les terres. C'est sûr qu'à l'époque, je me souviens qu'ils disaient du donnant-donnant, mais ça, c'était monsieur Bisailon qui était représentant du syndicat de Lacolle, à l'époque, puis il était légèrement aussi impliqué dans le... ou qu'il y avait des personnes pour qui il travaillait qui voulaient de l'éolien. Donc, il y a toujours, des fois, il faut faire attention, quand on avance d'un pas, de ne pas être en conflit d'intérêts.

2300 Donc ça, c'était le syndicat de Lacolle à l'époque.

LE COMMISSAIRE :

2305 Ça me va, merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Tinant de votre contribution aux travaux de la commission.

2310

M. STÉPHANE VERSTRICHT

LE PRÉSIDENT :

2315

Alors, j'invite monsieur Stéphane Verstricht, s'il vous plaît.

M. STÉPHANE VERSTRICHT :

2320

Bonsoir, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

2325

Bonsoir.

M. STÉPHANE VERSTRICHT :

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2330

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2335

Merci de votre présentation. Monsieur Haemmerli? Non, pas de questions. Ça va, c'est beau. On vous remercie.

2340

RECTIFICATION
Mme LISE TROTTIER

LE PRÉSIDENT :

2345

Alors, c'est ce qui met fin à la présentation des mémoires pour ce soir. Certaines personnes ont manifesté un intérêt à nous présenter des rectifications. Alors, j'inviterais madame Lise Trottier, s'il vous plaît.

2350

Alors, je rappelle que les rectifications, c'est de corriger un fait et que ça soit succinct. Alors, on ne réécrit pas l'histoire de ce qui a été dit, on fait simplement corriger des éléments factuels qui ont été présentés antérieurement.

Madame Trottier.

2355

Mme LISE TROTTIER :

2360

Oui. Alors, j'ai deux rectificatifs. Le premier est une affirmation de monsieur Tremblay, le promoteur, qui nous disait hier que les opposants s'insurgent au fait que le projet n'a pas eu à recevoir l'assentiment du Conseil municipal en place. Monsieur Tremblay semblait nous dire que ce n'était pas nécessaire, qu'aucun projet au Québec n'avait eu à recevoir l'approbation du Conseil.

2365

J'aimerais informer la commission, si vous n'êtes pas déjà au courant, que dans son cadre d'implantation, Hydro-Québec a son exigence à respecter, et son point 3 est l'autorisation des municipalités et des MRC, et cette étape-là invite le soumissionnaire à entreprendre des dialogues

avec la municipalité pour éventuellement démontrer qu'il a son approbation et qu'il aura entrepris les démarches pour les autorités auprès des MRC et de la municipalité.

2370 Donc, ici, dans le projet qui nous intéresse, on a bifurqué ça. La preuve, on a dû aller devant les tribunaux pour le savoir.

LE PRÉSIDENT :

2375 Les faits, Madame, les faits.

Mme LISE TROTTIER :

2380 O.K., merci. C'est beau, c'est beau. Mon deuxième rectificatif est le suivant. J'aimerais rectifier le négativisme qui a été émis cet après-midi concernant la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur par monsieur Normand Lefebvre.

LE PRÉSIDENT :

2385 C'est de l'opinion ça, Madame.

Mme LISE TROTTIER :

Bien, puisque j'en suis la mairesse...

2390 **LE PRÉSIDENT :**

C'est de l'opinion, voyons, Madame.

Mme LISE TROTTIER :

2395 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

2400 Écoutez, en exemple de tout ce qui a été dit, il y a des choses qui ne plaisaient peut-être pas à d'autres interlocuteurs, puis pourtant ils ont été dites. Alors, écoutez, Madame Trottier, je dois considérer que c'est de l'opinion.

2405 **Mme LISE TROTTIER :**

Monsieur Bergeron, je vais conclure. Tout simplement que c'est assez offusquant de faire dénigrer sa municipalité devant un public et que je voulais juste donner des faits.

2410 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Trottier, c'est très méritoire...

2415 **Mme LISE TROTTIER :**

Des faits, en tant que mairesse, pour vous prouver que non, ma municipalité n'est pas dans la dèche. Alors, vous le lirez dans les mémoires.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Trottier, c'est méritoire de défendre sa municipalité, mais malheureusement on ne réécrira pas l'histoire, compte tenu du nombre de mémoires qu'on a ici, compte tenu encore des autres séances qui s'en viennent.

2425 **Mme LISE TROTTIER :**

C'est beau.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je rappelle aux gens que les rectifications, ce n'est pas de réécrire les mémoires qui ont été présentés, c'est de rectifier des faits. À la limite, écoutez, si vous y tenez vraiment, c'est possible pour vous de nous les faire par écrit, mais je vous avise que la commission a l'entière discrétion d'en disposer.

2435

Alors, si vous considérez que c'est important, Madame Trottier, je vous inviterais à nous le faire écrit puis on en disposera à notre discrétion, et au besoin on le rendra public.

2440 **Mme LISE TROTTIER :**

J'accepte votre commentaire, mais il aurait été important cet après-midi que vous faisiez la même chose pour monsieur Lefebvre. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2445

Alors, écoutez, on n'est pas ici pour réécrire l'histoire à chaque fois.

Mme LISE TROTTIER :

2450

Non, mais j'aurais aimé ça...

LE PRÉSIDENT :

2455

Non, on ne fait pas un débat, Madame.

M. FRÉDÉRIC BOIRE

LE PRÉSIDENT :

2460

Alors, Monsieur Frédéric Boire, s'il vous plaît. Alors, je rappelle que le rectificatif ce n'est pas de réécrire l'histoire ou de commencer à venir réargumenter. Monsieur Boire.

M. FRÉDÉRIC BOIRE :

2465

Oui, O.K. C'est aussi de la largeur des chemins de ferme. Il a été affirmé qu'en réalité, les chemins de ferme avaient quatre mètres de large. C'est impossible. Ça prend au moins six mètres minimum, tout simplement pour faire passer la moissonneuse batteuse et les planteurs à maïs qui sont larges aussi.

LE PRÉSIDENT :

2470

Merci.

2475

M. PIERRE COUTURE

LE PRÉSIDENT :

2480

Alors, monsieur Pierre Couture, s'il vous plaît.

M. PIERRE COUTURE

2485 Bonsoir, deux rectificatifs. D'abord, concernant une déclaration de monsieur Pavone. Ce
lobbyiste a dit que le Conseil de Saint-Cyprien avait accepté le projet quand il était piloté par TCI.
Ce qui est totalement faux. Si monsieur Pavone avait lu le... c'est totalement faux. Le promoteur le
reconnait lui-même dans son étude d'impact et le promoteur s'est dissocié, quand il a pris en
2490 charge le projet, il a fait des grandes campagnes de publicité pour se dissocier du projet de TCI
justement parce que TCI avait été rejetée.

LE PRÉSIDENT :

2495 D'accord, Monsieur Couture. Votre deuxième rectification?

M. PIERRE COUTURE

2500 Deuxième, c'est monsieur Boire qui nous a dit qu'à la période des questions, l'agronome
avait promis la remise en état des terres. L'agronome n'a jamais dit ça. Ce qu'il a dit c'est que le
promoteur allait embaucher un agronome, on ne savait pas lequel, qui, pendant sept ans, allait
assurer un suivi des terres, sans préciser ce que ça serait.

2505 Il n'a jamais dit que les terres seraient mises en état. Après sept ans, adviene que pourra.
C'est ce qui a été dit.

LE PRÉSIDENT :

2510 D'accord. Merci, Monsieur Couture.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD

LE PRÉSIDENT :

2515 J'invite maintenant, madame Patricia Dorantes Brassard, s'il vous plaît. Alors, écoutez, j'ai
une personne inscrite au rectificatif. Alors, on ne commencera pas à faire, je le répète, on ne
refera pas le débat. Alors, la parole est à vous, c'est vous qui vous êtes inscrite. Je vous écoute.

2520

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD

2525 D'accord. Donc, cet après-midi, il a été dit par monsieur Bouchard qu'il n'y avait pas de terre
sous option. C'est faux. Et je ne vais pas refaire l'histoire, juste amener deux éléments. Le
propriétaire des terres où il pratique l'agriculture, il n'en est pas propriétaire, c'est sa femme qui en
est propriétaire. Les lots 266 et 478 qui figurent également dans les plans du DA36 présentés par
le promoteur des lots sous option. La carte en mauve, on voit très bien ces deux lots-là, et c'est
2530 les lots 366 et 476 qui sont indiqués aussi ici dans le registre foncier du Québec, dans
l'hypothèque. Donc, ces terres-là.

Et également un autre document déposé par le promoteur CR3.8 où figure, pour la requête
de l'audience publique, où figure monsieur Jean-François Bouchard, où est-ce qu'on indique que :
« Par la présente, nous, les agriculteurs hôtes et participants... » Donc, le nom de Jean-François
2535 Bouchard est indiqué avec les autres agriculteurs concernés. Donc, les signataires et sa signature
figure.

LE PRÉSIDENT :

2540 Merci de cette précision, Madame Dorantes Brassard.

M. FRANÇOIS TREMBLAY

2545 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant monsieur François Tremblay, s'il vous plaît.

2550 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Donc, pour le bénéfice de l'histoire des approbations municipales préalables, là. La
différence entre le décret de l'appel d'offres autochtone et les autres appels d'offres, c'est
l'approbation préalable à la soumission à Hydro-Québec, qui n'est pas exigée par rapport à l'appel
2555 d'offres municipal.

Comme je l'ai dit hier, l'approbation préalable à la soumission d'un projet était exigée pour
les projets municipaux qui impliquent la participation. Ce qui a été mentionné par madame Trottier,
avoir l'approbation municipale, ça concerne tous les projets, mais c'est avoir l'approbation
2560 municipale éventuellement dans le développement du projet.

Quand on soumet un projet, on n'a pas à avoir l'approbation municipale, les développeurs éoliens, sauf dans les cas où il y a des municipalités qui sont des partenaires financiers. Donc ça, c'est clair. Ça a été de même dans le passé. Ça a toujours été comme ça.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, un autre rectificatif?

2570 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

2575 Oui, il y a un rectificatif, il y a eu une question. Monsieur Werner Van Hyfte et madame Carole Doucet mentionnaient qu'il y a des simulations visuelles qui avaient été faites dans les directions où il n'y avait pas d'éoliennes. Ça, ils font référence à une intervention, une question qui avait porté sur la figure 3.10 du volume 1, lors de la séance d'information le 31 mars. Il y a une photo à cet endroit-là dans le volume 1 de l'étude d'impact, et ce n'est pas une simulation visuelle. Cette photo-là n'a jamais servi à faire une simulation visuelle. C'est simplement une photo qui montre le paysage, un certain type de paysage et certaines caractéristiques. C'est indiqué comme ça dans le texte. Ça a été d'ailleurs répondu par écrit suite au 31 mars, c'est la pièce PR8.1 qui est sur le site Internet. Et c'était une réponse à monsieur Roland-Luc Béliveau.

2580 D'ailleurs, dans cette réponse-là, on a produit une simulation visuelle à partir du camping Grégoire. Donc, madame Carole Doucet mentionnait qu'il n'y avait pas de simulation visuelle qui avait été faite du camping Grégoire, bien il y en a une. Elle est à la pièce 8.1 sur le site Internet du BAPE. Donc, c'est un autre rectificatif.

2585 Ensuite de ça, il y a madame Lucie Leblanc qui a mentionné dans son mémoire que le promoteur a dû poursuivre la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour 114 000 \$. Bien, ce n'était pas une poursuite. C'était une requête, et il n'y avait pas de montant d'argent. Donc, c'était une requête pour se faire clarifier la conformité aux règlements municipaux. Il n'y a jamais eu de montant de dommages et intérêts ou quoi que ce soit. Ça avait déjà été répondu aussi et c'est accessible dans les verbatim. Merci.

2595 _____
M. WERNER VAN HYFTE

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant, monsieur Werner Van Hyfte, s'il vous plaît, pour un rectificatif.

2600 **M. WERNER VAN HYFTE**

J'aimerais apporter un point. Vous avez posé une question tantôt par rapport à la CPTAQ à la Coalition des maires.

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2610 **M. WERNER VAN HYFTE**

Tout ce que je voulais apporter c'est comme quoi, si j'ai bien compris, les maires ont fait une demande, mais ils ne vont pas faire de suite par rapport à ça. Je voulais juste amener un point, comme quoi il y a une demande qui a été faite par des producteurs, une demande collective et signée par 71 producteurs dans la région.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Écoutez, ce n'est pas clairement un rectificatif, c'est une information complémentaire que vous nous offrez. Écoutez, on l'accueille, on l'écoute. Je vous remercie.

2620 **M. WERNER VAN HYFTE**

Merci.

2625

Mme SYLVIANNE SOULAIN COUTURE
Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD

2630 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite madame Sylvianne Couture et madame Patricia Dorantes, s'il vous plaît, à nouveau. Là, j'ai vos deux noms.

2635 **Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD**

Oui, voilà.

LE PRÉSIDENT :

2640

Alors, évidemment je vous rappelle qu'on rectifie des faits.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

2645

Oui. Donc, le fait qui nous intéresse c'était à l'effet que monsieur Pavone a signifié que le Conseil de Saint-Cyprien à l'époque était en faveur des projets éoliens et qu'à partir du moment que le projet éolien a été annoncé comme étant autochtone, il aurait été refusé pour ces motifs. Madame Couture et moi-même étions conseillères. Moi, j'ai été conseillère de 2009 à 2012.

2650

Mme SYLVIANNE SOULAIN COUTURE :

Moi, de 2006 à 2013.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

2655

Est-ce que je peux faire un état des faits?

Mme SYLVIANNE SOULAIN COUTURE :

2660

Je peux vous affirmer qu'en 2006, nous étions totalement opposés à tous projets éoliens. Ce n'est pas le fait que le projet soit autochtone puisqu'il n'est arrivé qu'en 2010, le projet autochtone. C'est depuis 2006 on s'est toujours opposé au projet éolien.

LE PRÉSIDENT :

2665

O.K. Est-ce que l'opposition qui a été manifestée par le Conseil municipal s'est exprimée par une résolution?

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

2670

Oui, c'est ça. En fait, avant d'en arriver à des résolutions, il faut comprendre que lorsque... moi, je me rappelle d'avoir rencontré monsieur Poirier pour discuter du projet, de prime abord. Et bien sûr j'étais à l'écoute. Ensuite de ça, il y a eu une proposition d'association pour le volet communautaire avec la municipalité. Nous n'avons pas les fonds suffisants, des millions de dollars à investir et, bon, il s'est retourné vers deux autres agriculteurs du secteur de Saint-Cyprien pour pouvoir faire avancer son projet. Parce que finalement, on n'était pas intéressés.

2675

LE PRÉSIDENT :

2680 Écoutez, on est dans l'opinion, là.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

2685 Bien, c'est un fait. C'est un fait.

LE PRÉSIDENT :

2690 Oui, mais écoutez, ce que je comprends c'est qu'il y a une affirmation qui a été faite comme de quoi que le Conseil municipal antérieur avait manifesté son accord au projet. Vous venez nous dire que ce n'était pas le cas.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

2695 Non.

LE PRÉSIDENT :

2700 Donc, les faits sont corrigés. Vous nous avez donné les dates. Éventuellement, je vous inviterais peut-être à nous fournir des résolutions ou des procès-verbaux...

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

2705 Mais ce n'est pas une résolution ou un procès-verbal. C'est une réunion, une rencontre faite par le promoteur, de discussions qui, on pourrait dire, qui ne s'est pas faite devant public. Ensuite de ça, le promoteur a utilisé, a voulu... en tout cas, bref, on n'était pas intéressé. Donc, il a utilisé le volet autochtone pour pouvoir faire avancer son projet.

LE PRÉSIDENT :

2710 O.K. Mais on est dans l'opinion.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

2715 Mais ce n'était pas une idée d'être opposés parce qu'il était autochtone ou pas autochtone...

LE PRÉSIDENT :

Alors, je comprends très bien.

2720

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

Alors que le projet Saint-Valentin, on était en position, il n'était pas autochtone et on était déjà opposés au projet.

2725

LE PRÉSIDENT :

Merci de cette précision.

2730

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

2735

Alors, c'est ce qui met fin aux présentations et à la séance de ce soir. Les travaux reprendront demain 13 h, au même endroit. Merci beaucoup de votre collaboration et votre participation.

2740

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 JUIN 2015 À 13 H

2745

2750

2755

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2760

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o.